

Rapport du Président

Séance publique du
vendredi 20 novembre 2020

6^{ème} Commission

N° CD-2020-7-6-1

Service instructeur

DEVI - Direction de l'environnement et du cadre
de vie

Service consulté

SITUATION EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Résumé : Le Département du Haut-Rhin est, de longue date, un acteur engagé du développement durable. Ses politiques innovantes en matière d'accompagnement des territoires et des personnes en témoignent. Elles s'inscrivent dans une réflexion d'avenir et dans une volonté d'ancrage de proximité.

En 2014, le Conseil départemental affirmait son ambition de soutenir résolument un développement économique exemplaire pour les habitants et respectueux de l'environnement en lançant la démarche « Planètes 68 ». Depuis, les leviers de transformation se mettent en place dans les champs de compétences et d'intervention du Département pour s'adapter aux évolutions de la société comme aux changements climatiques et exigences en matière d'énergies. La transition énergétique et écologique a été mise ces dernières années au cœur des préoccupations de la collectivité au regard du dossier de la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim, des enjeux sanitaires historiques et de la création de la Collectivité européenne d'Alsace (CeA).

L'année 2020 est celle du dernier rapport de situation en matière de développement durable du Département du Haut-Rhin. Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la commission environnement, agriculture et cadre de vie le 13 novembre 2020. Il demeure un outil d'aide à la décision et de travail pour les élus et les agents de la collectivité. Le bilan des actions menées présente également des pistes d'amélioration, de nouvelles transversalités et de créativité de la collectivité haut-rhinoise en interne ou avec ses partenaires.

Demain le rapport s'appuiera sur les choix, savoirs et politiques des deux départements dans le cadre de la CeA laquelle devra répondre aux mêmes exigences en matière de développement durable.

La Commission de l'agriculture, de l'environnement et du cadre vie a émis un avis favorable lors de sa réunion du 13 novembre 2020.

PREAMBULE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
DES PLANS ET PROJETS EMBLEMATIQUES ET STRATEGIQUES POUR REPONDRE AUX ENJEUX TERRITORIAUX DU 21^{EME} SIECLE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
Le plan COVID et la résilience territoriale	Erreur ! Signet non défini.
La mise en place d'une cellule résilience territoriale transfrontalière	Erreur ! Signet non défini.
Une stratégie de vigilance autour de la fermeture définitive en 2020 de la centrale nucléaire de FESSENHEIM « Processus d'avenir de Fessenheim » ...	Erreur ! Signet non défini.
Un Plan de transition énergétique haut-rhinois Post Fessenheim	Erreur ! Signet non défini.
La liaison Colmar-Breisach-Freiburg : un train pour l'économie et l'environnement	Erreur ! Signet non défini.
Développement Durable et Transfrontalier	Erreur ! Signet non défini.
Opération « ça turbine dans le Haut-Rhin » : information, échanges, sensibilisation leviers puissants pour effectuer des changements	Erreur ! Signet non défini.
Favoriser l'émergence d'une génération climat franco-allemande ...	Erreur ! Signet non défini.
FAIRE DU HAUT-RHIN UNE TERRE EXEMPLAIRE ET FEDERATRICE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
Un nouvel outil en 2020 pour développer les énergies renouvelables (EnR): le COPIL dédié à la démarche EnR	Erreur ! Signet non défini.
Un engouement pour les groupes de travail	Erreur ! Signet non défini.
Une démarche liée à l'opération « Ça turbine »	Erreur ! Signet non défini.
Rénovation énergétique	Erreur ! Signet non défini.
PIG transition écologique : une première en France	Erreur ! Signet non défini.
D'autres actions se poursuivent :	Erreur ! Signet non défini.
La Maîtrise de la Demande d'Energie (MDE) dans le patrimoine bâti	Erreur ! Signet non défini.
Production d'énergie en régie	Erreur ! Signet non défini.
POUR SUIVRE L'ENGAGEMENT POUR PRESERVER LA BIODIVERSITE, LES MILIEUX ET LES RESSOURCES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
Une maîtrise foncière au service de la biodiversité	Erreur ! Signet non défini.
Les actions en faveur de la faune menacée	Erreur ! Signet non défini.
Le patrimoine arboré	Erreur ! Signet non défini.
Préserver la ressource en eau	Erreur ! Signet non défini.
ANTICIPER LES RISQUES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
Les risques climatiques	Erreur ! Signet non défini.
Les risques d'inondation	Erreur ! Signet non défini.
La Commission locale d'information et de surveillance (CLIS)	Erreur ! Signet non défini.
Accompagnement de dossiers de crise et gestion de risques	Erreur ! Signet non défini.

Une mémoire du territoire pour les travaux de demain	Erreur ! Signet non défini.
UN DEPARTEMENT SOLIDAIRE ET INCLUSIF	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
Crise Covid-19 et habitat	Erreur ! Signet non défini.
Insertion	Erreur ! Signet non défini.
Une action sociale de proximité favorisant la cohésion sociale et la solidarité.	Erreur ! Signet non défini.
Les personnes âgées : pour un parcours sans rupture, choisi et accompagné ...	Erreur ! Signet non défini.
L'action sociale du Département en faveur des personnes âgées et les apports de la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement	Erreur ! Signet non défini.
Les personnes en situation de handicap	Erreur ! Signet non défini.
Protéger l'enfance et préparer l'autonomie	Erreur ! Signet non défini.
CIRCUITS COURTS, AGRICULTURE ET ALIMENTATION	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
L'appui des agriculteurs	Erreur ! Signet non défini.
Des actions de promotion des filières courtes auprès du grand public et des agents de la collectivité.....	Erreur ! Signet non défini.
Le Laboratoire Vétérinaire Départemental.....	Erreur ! Signet non défini.
Restauration scolaire	Erreur ! Signet non défini.
Ingénierie de projet : Plan alimentaire territorial (PAT).....	Erreur ! Signet non défini.
MOBILITES, DES CHOIX PLUS DURABLES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
Vélos et pistes cyclables.....	Erreur ! Signet non défini.
Aménagements routiers et environnement.....	Erreur ! Signet non défini.
Prévention du bruit	Erreur ! Signet non défini.
Une gestion des routes soucieuse de la biodiversité	Erreur ! Signet non défini.
Parc automobile 2020	Erreur ! Signet non défini.
INGENIERIE ET ACCOMPAGNEMENT DES TRANSITIONS DES TERRITOIRES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
Politique de Développement Territorial.....	Erreur ! Signet non défini.
Un apport en ingénierie.....	Erreur ! Signet non défini.
20 ans du GERPLAN, un outil intercommunal au service d'un développement durable	Erreur ! Signet non défini.
La recherche en archives au service du développement durable	Erreur ! Signet non défini.
ACCOMPAGNEMENT DE LA POPULATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
Actions de sensibilisation des citoyens	Erreur ! Signet non défini.
Accompagnement social : favoriser l'insertion sociale et professionnelle	Erreur ! Signet non défini.
Accompagner la rénovation de l'habitat et la préservation du patrimoine	Erreur ! Signet non défini.
EPANOUISSEMENT DES HAUT-RHINOIS PAR LA CULTURE, LE SAVOIR, LA CITOYENNETE ET LE SPORT	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

Culture et sport..... Erreur ! Signet non défini.
Le sport, vecteur de santé et de bien-être Erreur ! Signet non défini.
Promouvoir la citoyenneté, la tolérance et la culture de l'engagement .. Erreur ! Signet non défini.

FONCTIONNEMENT INTERNE

ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.

Planètes 68 : des actions déclinées dans un programme opérationnel 2014-2020
..... Erreur ! Signet non défini.
La gestion des ressources humaines..... Erreur ! Signet non défini.
Des critères environnementaux et sociaux dans les marchés publics Erreur ! Signet non défini.

PREAMBULE

2020 l'année historique !

L'Assemblée nationale a voté, en septembre 2019, l'article phare du projet de loi énergie et climat portant sur les objectifs de la politique énergétique du pays, en décrétant "l'urgence écologique et climatique" qui sera intégrée dans le code de l'énergie.

Entre septembre 2019 et février 2020 la **crise des méga feux de forêt en Australie** a marqué les esprits après ceux des forêts d'Amazonie. Les incendies ont ravagé le pays et ont entraîné un désastre écologique – plus d'un milliard d'animaux ont notamment perdu la vie. La fumée toxique dégagée par les feux de forêt a touché, pendant plusieurs semaines, 80 % des habitants de l'Australie, soit environ 20 millions d'individus.

L'année 2020 se classe au deuxième rang des **plus chaudes** en France. Depuis le 1er mars, Colmar est la deuxième ville française à bénéficier d'un ensoleillement supérieur au reste de la France. La cité haut-rhinoise se place juste derrière Le Touquet, au bord de la Manche, et l'île du Levant, en Méditerranée, avec 311 heures de soleil, durant ce mois d'avril 2020 (France3).

La crise de la Covid-19 éclipse toutes autres actualités dans le monde durant tout le printemps 2020. En France, le Haut-Rhin est l'un des départements le plus touché par la crise sanitaire et le taux de surmortalité (+136 %) a été l'un des plus importants en France¹. Le virus agit comme un révélateur des inégalités sociales et territoriales et met plus que jamais en lumière les enjeux de la transition écologique et les transformations profondes qu'ils nécessitent. La crise sanitaire, économique et sociale ramène à des questionnements sur l'essentiel.

Fin juin 2020, les 150 membres tirés au sort de la **Convention citoyenne sur le climat** ont remis leurs propositions à la ministre de la transition écologique. A l'issue de nombreuses auditions d'experts et de groupes de travail, les membres de la convention ont abouti à un rapport de près de 500 pages remis le 21 juin au gouvernement. Ils ont voté 146 propositions pour « changer en profondeur » notre société. L'opinion publique et les institutions se rendent compte que les progrès pourront se faire grâce à une prise de conscience individuelle et à des actions locales à l'ère des initiatives décentralisées.

La Collectivité européenne d'Alsace

¹ <https://www.lesechos.fr/politique-societe/societe/coronavirus-les-vrais-chiffres-de-la-surmortalite-en-france-1200593>

Le bilan 2020 de situation du développement durable du Haut-Rhin est le dernier. A compter du 1^{er} janvier, la Collectivité européenne d'Alsace (CeA) sera en place. Les années 2019 et 2020 ont notamment été consacrées à ce travail de fusion et de convergences des politiques, des budgets, des priorités et des organigrammes.

Le Sénat et l'Assemblée Nationale ont trouvé, le 11 juillet 2019, un accord sur la création et les compétences de la CeA. Moins d'une année après la remise du rapport du Préfet Marx, la Commission Mixte Paritaire, composée de 7 Sénateurs et de 7 Députés, a élaboré un texte commun suite à la large adoption de celui-ci à l'Assemblée Nationale.

Avec cette ultime étape parlementaire, cette future collectivité passe du stade de projet à celui d'une réalité inscrite dans le marbre qui prendra corps d'ici le 1er janvier 2021, date de sa création officielle.

En 2019 un grand travail a été fait pour une harmonisation des politiques et des pratiques existantes ainsi que sur l'intégration des nouvelles compétences octroyées par la loi. A souligner particulièrement en matière d'un développement durable des politiques :

- en matière d'attractivité, la délégation des politiques d'insertion par les activités de proximité,
- en matière de bilinguisme, des missions conjointes de promotion des langues et cultures rhénanes notamment auprès de la jeunesse,
- en matière de mobilité avec les routes et autoroutes nationales non concédées et la mise en place du mécanisme de régulation du trafic de transit poids lourds,
- en matière de coopération transfrontalière et de tourisme avec un rôle de chef de file et de coordination de l'Alsace sur son territoire.

Mardi **8 septembre 2020**, le Gouvernement a transmis au Conseil d'Etat et à un certain nombre d'organismes **le projet d'ordonnance** portant diverses mesures institutionnelles relatives à la création de la CeA.

La fermeture définitive de la Centrale nucléaire de Fessenheim en 2020 mobilise les énergies et l'attention afin de réussir la reconversion et assurer l'approvisionnement énergétique de la région.

Le cadre législatif et réglementaire

Depuis le décret du 17 juin 2011, issu de **la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010**, les collectivités territoriales, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants ont l'obligation de réaliser annuellement un rapport récapitulatif de leurs actions engagées en faveur du développement durable pour rendre visible la contribution au Développement durable (DD) du territoire en amont du Débat d'orientation budgétaire (DOB).

Au-delà de l'obligation réglementaire, la présentation du rapport de développement durable est l'occasion :

- de faire du développement durable la ligne d'horizon de l'action publique,
- d'évaluer la cohérence des politiques publiques et leurs contributions au développement durable du territoire,
- d'apprécier l'exemplarité de la collectivité,
- de donner du souffle au débat budgétaire.

La Loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) de 2015 fixe, de plus, des objectifs nationaux de décarbonation et de réduction de la consommation d'énergie, qui doivent être déclinés au niveau des collectivités locales.

Les Objectifs développement durable, la feuille de route nationale

Dix-sept objectifs de développement durable (ODD) ont été fixés par l'Organisation des Nations unies (ONU) en 2015. Les Etats sont invités à rendre compte annuellement de leurs progrès devant le forum politique de haut niveau des Nations Unies. Les ODD couvrent l'intégralité des enjeux de développement dans tous les pays tels que le climat, la biodiversité, l'énergie, l'eau, la pauvreté, l'égalité des genres, la prospérité économique ou encore la paix, l'agriculture, l'éducation, etc. Afin d'atteindre ces objectifs, la France s'est dotée, en 2018, d'une feuille de route. Celle-ci a vocation à être diffusable et appropriable pour tous.

Demain, un travail important devra être mené au sein de la CeA pour familiariser la collectivité aux ODD.

L'Accord de Paris (COP 21, 21^{ème} Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques - 2015)

Cinq ans plus tard, l'accord de Paris est entré juridiquement en application. Rappelons que son objectif est de limiter à 2100 le réchauffement climatique à 2°C et même à 1,5°C par rapport à l'ère préindustrielle. Le texte fixe également comme objectif la neutralité carbone pour 2050.

Un grand nombre de travaux de chercheurs semblent indiquer que les orientations actuelles des politiques publiques nationales, régionales et locales ne sont cependant pas de nature à inverser les tendances lourdes actuelles du développement.

Un historique de la démarche du Département en matière de développement durable

Le Département a toujours été soucieux de ses paysages et de ses richesses écologiques mais aussi de son développement économique. Il a pris en compte très tôt les valeurs du développement durable : éducation à l'environnement, sauvegarde de la cigogne et du castor, politique de l'eau, opération Haut-Rhin Propre, Brigades Vertes, ...

Début des années 2000, le Conseil départemental du Haut-Rhin s'est engagé dans une démarche volontariste :

- la mise en place des Plans de gestion de l'espace rural et périurbain (GERPLAN) en 2000,
- l'adoption d'un Plan Energie adopté en 2007,
- une démarche globale, dénommée PLANETES68 (Plan Local d'Actions pour les Nouvelles Energies et la Transition Energétique), mars 2014,
- un Programme Opérationnel 2014-2020 d'actions conjuguées, incluant le Plan Climat Energie Territorial (PCET) réglementaire conformément aux lois Grenelle I et II et au Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE),
- un conseiller départemental dédié au développement durable a été nommé par l'Assemblée départementale, en janvier 2018,
- une mission transition énergétique mise en place au sein de la Direction de l'environnement,
- la création d'un comité de pilotage de la démarche énergies renouvelables en avril 2020.

Le rapport du Conseil départemental du Haut-Rhin est rédigé par la chargée de mission transition énergétique et développement durable au sein de la Direction de l'environnement,

de l'agriculture et du cadre de vie. Les différentes directions et les services de l'administration départementale concernés actualisent les parties les concernant. Une appréciation peut être également apportée quant au niveau de mise en œuvre de l'action de la manière suivante :

Objectifs tenus, bons résultats	😊
Objectifs tenus partiellement, résultats globalement satisfaisants	😐
Objectifs non tenus, action posant question	👇

Plutôt que de rechercher l'exhaustivité des actions menées, le choix des collectivités au fil des années a été de faire du rapport DD un document bilan permettant une visibilité stratégique des choix effectués par les assemblées. Le rapport 2020 s'écrit sous l'éclairage de la crise historique de la Covid-19, du dossier dit « Post-centrale de Fessenheim » et de la création de la CeA. Le rapport est le dernier du Département du Haut-Rhin et reflète l'activité de la collectivité dans un contexte de confinement et de travail de préparation de la nouvelle collectivité, Collectivité européenne d'Alsace, qui va voir le jour le 1er janvier 2021.

DES PLANS ET PROJETS EMBLEMATIQUES ET STRATEGIQUES POUR REPENDRE AUX ENJEUX TERRITORIAUX DU 21^{EME} SIECLE

Le Département (et la future CeA) devra faire face aux plus grands défis que le territoire ait connu ces dernières décennies.

Le dernier rapport du Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) confirme l'évidence : 50 à 70 % des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques ont vocation à être « mises en œuvre à l'échelon infranational » et ce indépendamment du niveau de compétence dévolu et décentralisé aux collectivités locales.

L'intégration du développement durable et de la transition énergétique dans les orientations et documents stratégiques est devenue au fil des années une évidence et prend de l'ampleur.

Le plan COVID et la résilience territoriale

Des premières mesures d'urgence d'ores et déjà ont été adoptées par l'Assemblée départementale, le 24 avril 2020, qui ont permis d'accompagner les acteurs haut-rhinois qui relèvent des politiques départementales et se trouvent impactés par l'actuelle crise sanitaire.

Les Conseils départementaux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin ont mis en place un fonds alsacien d'urgence à destination des associations dont la survie est menacée par l'actuelle crise sanitaire : lourds préjudices ou pertes très importantes de revenus dus à l'annulation d'événements et de manifestations en raison du confinement.

A travers cette décision et avec l'avènement de la CeA, les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin entendent témoigner de tout leur soutien au monde associatif, si fondamental pour la vitalité des territoires et la richesse de la vie sociale locale. Les deux collectivités mettent ainsi leurs moyens en commun pour apporter une aide aux associations actives dans tous les secteurs : la culture, le patrimoine, le sport, les loisirs, l'éducation et la jeunesse, l'aide aux personnes, l'environnement...

Le 15 mai 2020, un second plan d'urgence « Territoire Actif et Solidaire » a été adopté par le Conseil départemental du Haut-Rhin. A cet égard, la crise actuelle a montré l'importance des acteurs de terrain, et la nécessité de penser des remèdes nouveaux face aux impacts potentiels de ce choc sans précédent. Ainsi, si des mesures à très court terme visant à soutenir financièrement les acteurs du territoire apparaissent indispensables, elles devront être enrichies, à moyen et long termes, d'une politique ambitieuse de résilience locale, qui doit permettre de construire, dans le Haut-Rhin, un nouveau système basé sur la coopération et la collaboration locales entre tous les acteurs d'un territoire.

Les élus ont acté le principe d'un plan de soutien en trois temps, fondé sur la résilience :

- un plan d'actions à court terme, visant à soutenir les acteurs de terrain de manière immédiate, pour les aider à absorber le choc de la crise actuelle, et assurer leur viabilité immédiate,
- un plan d'actions à moyen terme, intégrant les objectifs de résilience, visant à améliorer le système de production de richesses, qu'elles soient économiques, sociales, culturelles ou éducatives, sur le territoire haut-rhinois,
- un plan d'actions à long terme, permettant de repenser la dynamique territoriale actuelle, aux fins d'accentuer la collaboration entre tous les acteurs des différents champs, de diminuer notre dépendance vis-à-vis de certains flux, de repenser notre réponse en matière de préservation de la santé, d'amélioration des chaînes d'approvisionnement relatives aux besoins vitaux du territoire, de valorisation et mise en relation des besoins et des compétences, car la crise actuelle doit nous permettre de mieux anticiper et répondre aux défis économiques et écologiques de demain.

La mise en place d'une cellule résilience territoriale transfrontalière

Le Département se doit désormais d'adopter de nouvelles orientations pour accompagner le territoire et impulser des choix de société responsables et durables pour accroître notre résilience. La présente crise sanitaire a agi comme un révélateur de la fragilité des sociétés modernes, avec une exigence forte : celle de développer et mettre en œuvre tous les correctifs et innovations indispensables à la lutte contre la crise écologique qui guette la population mondiale. Cet objectif de préservation de la planète et de ses ressources est un formidable axe de rebond collectif.

Aux fins d'inscrire le Département et ses partenaires dans cette dynamique verte que notre collectivité développe déjà depuis de nombreuses années, il a été décidé en mai 2020 de créer une cellule transfrontalière de résilience et innovation transversale avec le monde économique, académique et la société civile au niveau du nouvel Eurodistrict Freiburg en voie de création et dans un cadre plus large dans un second temps. L'organisation d'une réunion de travail avec BAD KROZINGEN est prévu le 1^{er} décembre car la Ville est investie dans un projet pilote sur la ville résiliente de l'Université de FREIBURG.

Une stratégie de vigilance autour de la fermeture définitive en 2020 de la centrale nucléaire de FESSENHEIM « Processus d'avenir de Fessenheim »

Le Département du Haut-Rhin connaît une notoriété nouvelle sur la thématique de la transition énergétique, particulière en raison de la fermeture de la centrale nucléaire de Fessenheim qui impacte le territoire et par la même la réflexion stratégique.

Le premier réacteur a été fermé fin février et le second, fin juin 2020. Le Département s'investit principalement sur "l'après-fermeture", c'est-à-dire les conséquences économiques, environnementales, sociales et financières de celle-ci et sur ce qui va se passer sur le site même de la centrale (le démantèlement des installations, le traitement des déchets, l'éventuelle réaffectation du site à de nouvelles activités...). Une mission d'information de l'Assemblée nationale a été mise en place et auditionne un grand nombre d'acteurs, parmi lesquels les représentants des collectivités territoriales concernées, l'*Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire* (IRSN), l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) et EDF.

Un Plan de transition énergétique haut-rhinois Post Fessenheim

Un Plan de transition énergétique haut-rhinois Post Fessenheim a été proposé et présenté à l'Etat en 2018 par le Département et les acteurs politiques alsaciens. Certaines propositions ont été travaillées dans le cadre de groupes de travail pour aboutir à la signature, le 1^{er} février 2019 à VOGELSHEIM, d'une Déclaration d'intention pour la réalisation d'un projet d'avenir « notre ambition commune pour le territoire de Fessenheim ». Les différents axes constituent une trame à suivre allant au-delà du territoire de Fessenheim.

Le Conseil départemental du Haut-Rhin a pris ses responsabilités pour accompagner la reconversion du territoire en provisionnant une enveloppe de près de 56 M€ d'investissements à cette fin.

La liaison Colmar-Breisach-Freiburg : un train pour l'économie et l'environnement

L'amélioration de l'offre de transports collectifs entre COLMAR et FREIBURG représente un intérêt marqué pour les échanges entre deux agglomérations voisines, distantes de moins de 40 km. À cet égard, la réouverture de la ligne ferroviaire Colmar-Freiburg est l'un des projets phares identifié parmi les quinze projets prioritaires du traité d'Aix-la-Chapelle signé en janvier par le Président Emmanuel MACRON et la Chancelière Angela MERKEL. Un lien d'autant plus fort que cette coopération entre français et allemands doit répondre à deux préoccupations majeures : l'environnement, en renforçant les mobilités durables, mais également la qualité de vie de ses habitants, en renforçant l'accessibilité et l'attractivité du territoire

Elle est également un des piliers du projet de reconversion industrielle du territoire de FESSENHEIM. Une première étude d'opportunité franco-allemande, initiée en avril 2018 par un accord franco-allemand a permis de confirmer la faisabilité technique du projet et d'identifier un potentiel de l'ordre de 4 000 à 6 000 voyageurs par jour, pour un coût de réalisation initialement estimé entre 235 et 275 M€.

Sur cette base l'État français, la Région Grand-Est, le Département du Haut-Rhin, le ministère fédéral des transports et des infrastructures numériques et le Land du Bade-Wurtemberg, réunis dans un comité de pilotage, ont signé une convention engageant une nouvelle phase d'études qui permettra de préciser les hypothèses d'exploitation de la ligne, d'étudier techniquement les équipements nécessaires, d'évaluer les impacts du projet et les mesures environnementales associées.

Mardi 30 juin 2020, le jour même de l'arrêt du deuxième réacteur de la centrale nucléaire de FESSENHEIM a été signée, par l'ensemble des partenaires français et allemands, la convention de financement d'une nouvelle phase d'étude pour la réouverture de la ligne de train entre COLMAR et FREIBURG. Dans le Rhin supérieur, le lien franco-allemand est de ceux-là. En témoigne la signature conjointe de cette convention de financement, pour des études pré-opérationnelles de 3,5 M€ sur deux ans, financées pour moitié par les partenaires français (État, Région Grand Est, Département du Haut-Rhin) et pour moitié par les partenaires allemands (Gouvernement fédéral, Land Bade-Wurtemberg). Premiers résultats attendus pour la fin de l'année 2022. L'Europe apporte son soutien au projet via les fonds Interreg Rhin Supérieur à hauteur de 1,750 M€. Les études seront réalisées par le gestionnaire de réseau ferroviaire français SNCF Réseau pour la partie située entre COLMAR et VOLGELSHEIM et par le gestionnaire de réseau ferroviaire allemand DB-Netz AG pour la partie située en Allemagne.

Développement Durable et Transfrontalier

- Stratégie Or

Le département s'inscrit au cœur d'un carrefour des transitions et des influences rhénanes. Les différentes politiques en faveur de la coopération transfrontalière et du bilinguisme seront développées et approfondies dans le cadre de la « stratégie OR – Oberrhein / Rhin supérieur » de 2019. Ce travail constitue le socle du « schéma alsacien de coopération transfrontalière », dont la future CeA aura la responsabilité et vise à :

- renforcer le rôle de l'Alsace en tant que bassin de vie, de région culturelle, de zone d'emplois, en matière de formation et de services au sein du Rhin supérieur,
- promouvoir l'attractivité et l'aménagement durable de l'espace transfrontalier,
- faire de la coopération transfrontalière un véritable outil de développement au travers du bilinguisme.

Pour atteindre ces ambitions, une stratégie en cinq objectifs a été développée qui intègre la mobilité durable, l'épanouissement des personnes par le multilinguisme, la favorisation de l'insertion mais aussi l'accompagnement de la transition énergétique par l'innovation. L'année 2020 a été consacrée à l'enrichissement de la stratégie ainsi qu'à la mise en œuvre des premières fiches et projets à réaliser.

Focus : 22 janvier 2020 Installation officielle du Comité de Coopération Transfrontalière au Château de Hambach en Allemagne.

Placée sous l'égide de la Secrétaire d'Etat chargée des affaires européennes, Amélie DE MONTCHALIN et du Ministre adjoint chargé des affaires européennes de la République Fédérale d'Allemagne, Michael ROTH, la création de cette nouvelle instance est une étape déterminante de la nouvelle dynamique de coopération franco-allemande initiée par le traité d'Aix-la-Chapelle signé en 2019. La première réunion de ce comité ouvre de nouveaux horizons pour l'Alsace, grâce à une coopération transfrontalière innovante et concrète, en synergie notamment avec la Stratégie OR – Oberrhein / Rhin supérieur initiée en 2019 par les Conseils départementaux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin.

Dans ces nouvelles perspectives, le Comité sera ainsi un partenaire indispensable à la réussite du projet de territoire de FESSENHEIM, dont le Conseil départemental du Haut-Rhin sera le rapporteur. La mobilité transfrontalière, et notamment les liaisons ferroviaires Colmar-Freiburg et Haguenau-Rastatt, seront également des points majeurs.

La vie quotidienne des frontaliers figurera au centre des travaux du Comité de Coopération Transfrontalière puisqu'ils porteront aussi sur la prise en charge et le remboursement des soins de santé, l'organisation de compétitions sportives transfrontalières, la compatibilité des vignettes Crit'air de chaque côté de la frontière ou le détachement des travailleurs, etc.

- Programme Opérationnel (PO) INTERREG

Dans le cadre du travail en cours en 2020 sur le PO Rhin supérieur de la prochaine période de programmation (2021-2027), les thématiques de gestion des ressources et de la biodiversité ont été prises en compte à travers la première priorité du futur programme : « Vers une région transfrontalière plus verte : favoriser l'adaptation au changement climatique ainsi que la transition énergétique et écologique dans le Rhin supérieur ».

Durant la période des Projets INTERREG qui s'achève, le Département a particulièrement soutenu des projets de croissance durable, notamment à travers le développement de transports à faible impact environnemental : études et travaux de sécurisation vélos et piétons sur les ponts entre CHALAMPE et NEUENBURG, études pour la nouvelle liaison ferroviaire de l'EuroAirport, étude de mobilité et études préliminaires pour la liaison ferroviaire Colmar-Freiburg, nouvelle ligne de bus entre LÖRRACH et l'EuroAirport.

- GECT Eurodistrict Region Freiburg – Centre et Sud Alsace

La « contribution à la transition énergétique et écologique » a été retenue parmi les axes prioritaires de travail de la stratégie du Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) Eurodistrict Region Freiburg – Centre et Sud Alsace, l'objectif étant de contribuer à l'action citoyenne dans ce domaine avec une dimension transfrontalière. Le plan de travail de l'Eurodistrict a également intégré en 2020 la thématique de la résilience territoriale suggérée par le Département.

- Echanges transfrontaliers d'agents des collectivités
Les élus ont approuvé en 2019 les deux conventions de partenariat entre le Conseil départemental du Haut-Rhin et le Landkreis Breisgau-Hochschwarzwald (signature lundi 20 mai à Freiburg entre les deux Collectivités dans le cadre de la Stratégie OR - Oberrhein/Rhin supérieur). Ils permettront de concrétiser les échanges entre fonctionnaires sur des domaines de compétences communs comme l'environnement, les routes, la solidarité, les rencontres et manifestations transfrontalières.

Opération « ça turbine dans le Haut-Rhin » : information, échanges, sensibilisation leviers puissants pour effectuer des changements

En 2018, 2019 et 2020, l'opération « ça turbine dans le Haut-Rhin » a lancé le débat public sur la transition écologique et énergétique. Les objectifs sont :

- créer une dynamique générale sur le territoire,
- faciliter l'action et la mise en réseau des acteurs locaux,
- faire émerger des projets et des personnalités pour les accompagner,
- connaître les nouvelles tendances des cantons et s'adapter aux nouveaux modes de vie,
- faire connaître le Département et son ingénierie comme facilitateur de projets au plus près des grands défis contemporains.

Le prix *Territoria Energie* de bronze a été attribué à l'opération en 2019 ainsi que le Prix Energies citoyennes. L'information est ajoutée au Rapport développement durable de 2020 car lors de la rédaction du rapport 2019, la Collectivité n'avait pas encore été informée de ces prix.

L'année 2020 n'a pas permis d'animer l'agora de projets « ça turbine », départementale et transfrontalière de la transition énergétique. L'édition 2020 se limite à l'organisation de visites de site d'entreprises inspirantes pour la réflexion des groupes de travail du Comité de pilotage énergies renouvelables (EnR) (voir chapitre sur la transition énergétique pour plus de détails). Le 1^{er} décembre aura lieu la journée franco-allemande de « ça turbine » mais là aussi en raison des restrictions et risques Covid, les échanges ne se feront pas lors de visites et conférences sur des sites mais par visioconférence avec notamment une intervention de la Ville de BAD KROZINGEN sur sa politique de résilience.

Favoriser l'émergence d'une génération climat franco-allemande

Le *Chalet des talents*, une opération jeunesse de prise de conscience climatique.

La volonté de valoriser les compétences, les talents et les idées du territoire en matière de transition énergétique a fait émerger au sein du Conseil départemental, le projet d'un week-end d'ateliers et d'échanges entre les acteurs de l'énergie et vingt jeunes français et allemands. Cette rencontre d'un nouveau genre a pour objectif d'imaginer des possibilités concrètes d'engagement des jeunes pour leur territoire sur un mode nouveau. Participants : dix jeunes français et dix jeunes allemands, étudiants et apprentis aux parcours variés, qui souhaitent s'investir pour le développement durable et la transition énergétique.

Les partenaires allemands (Ville de BREISACH, Badenova AG, GELCT) ont été investis dans l'organisation de ces journées et souhaitent pérenniser les actions.

Objectifs :

- établir un dialogue au-delà des frontières sur le sujet de la transition énergétique,
- sensibiliser les jeunes à s'engager dans la transition énergétique,
- élaborer un projet de sensibilisation transfrontalier,
- expliquer le rôle de l'entreprise dans les transitions énergétiques et écologiques.

Intervenants : Managers d'entreprises, chercheurs, sociologues et jeunes engagés pour le climat.

Après le succès de la première édition, deux *Chalets* étaient prévus en mai puis une semaine en septembre 2020 mais en raison de l'épidémie, suivant les préconisations Covid-19 allemandes et françaises, ces événements ont été annulés. Cependant le travail a repris avec les partenaires allemands pour un Chalet des talents de quatre jours en février 2021.

Start-Up : L'un des participants au Chalet qui avait choisi à la suite d'un atelier « tiny house » organisé pendant le weekend du Chalet de septembre 2019 d'en faire un projet professionnel, a été sélectionné par Badencampus pour un accompagnement start-up. Il a trouvé des financements et sera coaché par la pépinière franco-allemande pour rendre son projet viable. Le parking de Badencampus offre l'espace nécessaire pour installer les prototypes de *tiny houses* autonomes en énergie.

FAIRE DU HAUT-RHIN UNE TERRE EXEMPLAIRE ET FEDERATRICE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

La transition énergétique désigne une modification structurelle profonde des modes de production et de consommation de l'énergie. C'est l'un des volets de la transition écologique. La transition énergétique comprend aussi une réduction de la demande en énergie, obtenue notamment au moyen d'une amélioration de la performance des bâtiments et des technologies (efficacité énergétique), et par un changement des modes de vie (sobriété énergétique).

Le Conseil départemental a l'ambition de conduire ce territoire à devenir le premier en France à être autonome sur le plan énergétique à partir de sources renouvelables. La fermeture de la centrale nucléaire de FESSENHEIM, avec ses 1 800 MW de puissance aura un impact énergétique et économique très important en Alsace. En effet, 50 % de l'énergie consommée en Alsace sert à alimenter l'industrie. C'est ainsi que les entreprises électro sensibles et fortement consommatrices d'énergie se sont implantées à proximité de ce centre de production. La fermeture de la centrale devra donc s'accompagner d'un plan de diversification énergétique et de production locale de base de puissance significative et ce afin d'éviter qu'en sus de l'impact des 2 000 emplois perdus suite à la fermeture de la centrale ne s'ajoute la fermeture d'usines qui ne disposeraient plus d'énergie électrique de qualité suffisante dans le Haut-Rhin.

Nos pays industrialisés développés ont un modèle de croissance économique très consommateur d'énergie, en particulier des énergies fossiles (charbon, gaz, pétrole), polluantes, fortement émettrices de gaz à effet de serre (GES) et responsables du réchauffement climatique. La maîtrise de l'énergie est donc essentielle.

Le Département suit attentivement les consommations énergétiques, l'isolation des bâtiments, l'augmentation du rendement énergétique des équipements et le choix de matériel économe. Les études déjà menées sur la sobriété énergétique de nos bâtiments a permis de stabiliser nos coûts malgré une hausse constante du prix de l'énergie.

Un nouvel outil en 2020 pour développer les énergies renouvelables (EnR): le COPIL dédié à la démarche EnR

L'élaboration d'une approche stratégique de la place du Département dans la transition énergétique va favoriser l'émergence de projets co-construits d'un mix énergétique d'EnR en tenant compte d'une vision globale du territoire et des acteurs.

La multiplication des projets d'EnR, les appels d'offres de la Commission de régulation de l'énergie (CRE), l'émulation autour des axes de reconversion à l'annonce de la fermeture du Centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) de FESSENHEIM ont créé un effet d'entraînement et d'attraction pour les projets. Afin de mettre de la cohérence entre les enjeux de transition énergétique territoriale, il a été décidé, en mars 2020, de créer un comité de pilotage pour co-construire une « démarche EnR » avec les forces vives en ce domaine, ainsi que la société civile. Elle relève d'une attente des acteurs locaux exprimée dans le montage de dossiers EnR et lors des ateliers des éditions précédentes de *Ça turbine*.

La démarche du Copil EnR permet une mise en cohérence des aspirations du territoire et démontre la volonté de la collectivité d'être actrice de cette émulation dans une période où les enjeux de production d'énergies, de création d'emplois, de sobriété dans la consommation, de rénovation énergétique, de mobilité, d'innovation conditionnent l'avenir du département.

Un Comité de pilotage dédié (CoPiL EnR), coprésidé par deux élus départementaux, Marie-France VALLAT et Michel HABIG, a été mis en place le 24 juin dernier pour cause d'annulation Covid de la date envisagée en avril. De nombreux partenaires, internes et externes, motivés par ce projet y siègent (entreprises reconnues en EnR, universitaires et acteurs en recherche et développement (R&D) dans ces domaines, associations actives en matière de développement durable (DD&RS), partenaires institutionnels, services départementaux ...).

Les objectifs de la démarche EnR sont les suivants :

- pendant les trois ou quatre années à venir, contribuer à développer la stratégie énergétique du territoire en facilitant :
 - le développement de la puissance installée en EnR dans les différentes zones géographiques par l'accompagnement de projets ou la facilitation de contacts favorisant l'émergence de projets,
 - en parallèle, la baisse des besoins énergétiques pour aller vers plus de sobriété, a minima en incitant les différents publics (ménages, entreprises, collectivités, associations ...) à faire évoluer leurs modes de consommation,
 - la nécessaire adaptation des réseaux d'énergie (électricité et gaz) pour permettre des injections de productions d'origines diverses (photovoltaïque, hydraulique, méthanisation ...) en de plus nombreux points du territoire tout en assurant la distribution à tous les consommateurs ;
- associer les parties prenantes ;
- mettre en avant des opérations phares pour susciter l'adhésion du plus grand nombre à la démarche, notamment celle des acteurs économiques ;
- utiliser les éditions annuelles de « Ça turbine dans le Haut-Rhin » pour développer l'acculturation propice à la démarche, avec notamment un accent mis en 2020 sur la visite de sites de production des différentes EnR.

L'extension de la démarche à la CeA est inscrite dans le calendrier : un CoPiL se tiendra au début de l'année 2021 pour valider des perspectives à proposer à la nouvelle collectivité.

Un engouement pour les groupes de travail

Malgré la période estivale et la rentrée chargée, un engouement a été constaté pour la participation active aux différents groupes de travail (GT) : plus de 100 personnes se sont inscrites dès les premiers jours de juillet, souvent à plusieurs GT. Durant l'été et depuis, les dix groupes se sont réunis a minima deux fois pour préparer le deuxième CoPil le 17 septembre. Le travail se poursuit avec notamment le 1^{er} octobre, la tenue du GT hydrogène consacré au Plan de relance et à l'hydrogène natif.

Deux groupes ont rencontré un franc succès avec plus de 25 participants, l'effectif moyen d'un groupe étant de l'ordre de 18. Chaque groupe est organisé par un référent externe et un référent interne. Ce dernier fait partie de l'équipe « transition énergétique » de la Direction de l'environnement et du cadre de vie, qui coordonne les travaux et assure le suivi des groupes de travail.

Les partenaires extérieurs siégeant au sein du CoPiL ont salué la mise en place de la démarche. La mise en place de neuf GT par thématique a été validée et il ressort comme axes de travail des premières réunions :

- GT 1 – photovoltaïque et sous-groupes

Un long tour de table a permis à chacun de faire connaître ses projets en cours, ce qui a conduit à de nombreux échanges et permis de faire émerger certains points essentiels et des pistes de projets, sans éluder les différences de vues entre les différents acteurs.

- GT 2 – hydraulique

Le potentiel hydro-électrique des cours d'eau du Haut-Rhin n'est que partiellement exploité. Il serait assez facile et rapide d'équiper sous une maîtrise d'ouvrage publique un certain nombre de chutes existantes sur les cours d'eau (microcentrales), à l'instar des turbines mises en place sur le Canal du Rhône au Rhin déclassé (CRRD). A cette fin, un Service public industriel et commercial (SPIC) commun à l'ensemble des syndicats de rivières pourrait être créé au niveau de Rivières de Haute Alsace.

Le potentiel a été cartographié afin de renforcer également les raccordements possibles en lien avec le groupe réseau. Les aménagements sur les rivières haut-rhinoises permettraient de générer 30 GWh par an.

Les chutes équipables sur les canaux encore propriété de l'Etat seraient également à étudier si ces derniers sont remis à la CeA. La réalisation de pompes-turbinage sur des sites existants ou à créer (avec également une fonction de soutien d'étiage nécessaire avec le réchauffement climatique) voire d'une centrale sur le Rhin se posera à plus long terme, au vu d'études de faisabilité/rentabilité qui auront pu être faites, comme sur le site du lac Blanc/lac Noir. Des visites de sites ont été envisagées comme à SCHIRMECK (centrale d'électricité de Strasbourg) ou en Allemagne (SCHLUCHSEE).

- GT 3 – méthanisation

La discussion a porté sur la diversité des méthaniseurs aussi bien en termes de matières entrantes, de technologies utilisées que de valorisation énergétique.

Le Haut-Rhin semble être le parent pauvre de la méthanisation agricole malgré un réel potentiel et la Chambre d'agriculture est active dans ce domaine. Les axes de travail qui ont émergé sont la réalisation d'une cartographie de tous les méthaniseurs existants ainsi que des projets connus, l'élaboration d'un schéma départemental de la méthanisation, l'organisation lors de « ça turbine » d'une journée dédiée à la méthanisation pour montrer les « vertus » de la méthanisation (réduction des déchets incinérés, valeurs agronomiques des digestats, valorisation énergétique, amélioration de la valeur organique des sols, ...) et l'amélioration de son acceptabilité auprès des élus et de la population.

- GT 4 – hydrogène

Comme dans les autres GT, la réalisation d'une carte de l'existant et des projets liés à l'hydrogène (H₂) (production, réseaux, stations de recharge, etc.) est nécessaire. Les membres du groupe présenteront divers plans et projets sur l'H₂ qui est la thématique d'avenir (plan de déploiement de l'H₂ de Nicolas HULOT, éléments relatifs au stockage et à l'hydrogène natif).

Les membres du GT œuvrent pour faire des propositions de quelques projets réalisables à court terme. Ces projets (démonstrateur, répondre au Green Deal, développement de stations de recharge d'H₂ pour répondre au mouvement de développement de la mobilité, pyrolyse, méthanation, etc.) pourraient potentiellement bénéficier d'un accompagnement financier par le Département pour leur permettre de décoller.

- GT 5 – rénovation énergétique et économies d'énergie

Il y a une multitude d'acteurs (ADIL, Point Info Energie, ANAH, Département, ADEME, Région, collectivités locales, Etat, Caisses de retraites, ...) et les programmes évoluent régulièrement ; une fois entrées dans le circuit, les personnes sont orientées par les acteurs qui se connaissent bien et renvoient sur l'institution la plus appropriée. Les axes de travail sont la communication et l'information, faciliter l'obtention des Certificats d'économie d'énergie (CEE) à un prix intéressant, favoriser l'isolation par l'extérieur et la formation et les matériaux innovants.

Une précision est à apporter concernant le GT 5 qui traite de la rénovation énergétique.

La collectivité départementale mène de longue date une politique opérationnelle volontariste de soutien à la rénovation énergétique de logements. Cette politique se traduit par des aides gérées par le Service aménagement des territoires (Programme d'intérêt général –PIG- Habiter mieux, vers les bailleurs sociaux...), qui utilise des budgets dédiés à des cibles précises (logements privés, bailleurs sociaux, ménages modestes ...). Dans le cadre du « PIG transition écologique » relevant du Post-Fessenheim et en partenariat avec l'ANAH et l'Etat, ce service départemental vient aussi de lancer des ateliers participatifs avec comme objectif de co-construire sur le plan opérationnel la filière rénovation énergétique des logements privés haut-rhinois. Tous les types de bâtiments ne sont pas visés par ces diverses opérations du Service aménagement des territoires.

Quant à lui, le GT 5 inclut dans ses travaux tous les segments d'immeubles (logements, établissements publics, bâtiments industriels ...). Les deux approches, GT 5 et programme d'intérêt général (PIG) transition écologique, sont appelées à s'enrichir mutuellement.

- GT 6 – réseaux et stockage

Il ressort des échanges : la nécessité de la gestion des données pour adapter la demande au territoire et la réalisation d'une cartographie pour une meilleure adaptation des réseaux aux besoins, un travail sur les blocages existants en matière de raccordement mais aussi des pistes de mutualisation et de regroupement des lieux de connexion pour le photovoltaïque.

D'autre part, le GT souhaite élaborer un argumentaire convaincant et recherche de partenaires pour obtenir des aides de l'Etat sur le stockage d'énergie.

La nécessité d'un ensemblier ayant l'expertise nécessaire pour permettre à tous les acteurs de l'énergie apparaît également dans ce GT pour élaborer des projets collectifs. En effet, beaucoup de solutions existent mais il manque la coordination. Le GT propose la réalisation d'une expérimentation locale, l'idée étant de mixer complètement les énergies au niveau du territoire.

Focus : le Conseil départemental a commandé à l'été 2020 une analyse de faisabilité technico-économique sur le potentiel d'une réhabilitation de la Station de transfert d'énergie par pompage (STEP) des lacs Blanc et Noir.

Le principe de la STEP consiste à transférer de l'eau entre le Lac Blanc et le Lac Noir séparés par un dénivelé de 100 mètres, par pompage.

Le jour, l'eau est turbinée pour produire de l'électricité aux heures de forte demande. La nuit, l'eau est pompée pour la faire remonter dans le lac supérieur, lorsque le courant électrique est peu cher.

EDF est concessionnaire de la station de transfert d'énergie par pompage lac Blanc/lac Noir qui ne fonctionne plus. L'arasement des installations de l'ancienne usine hydroélectrique de la concession a été réalisé, mais les ouvrages principaux prévus dans la concession n'ont pas été construits.

- GT 7 – cluster développement durable/ énergies

Le GT a vocation à travailler avec les autres GT afin de favoriser une approche pluridisciplinaire et transversale sur les projets portant sur les énergies nouvelles et le DD. Les thématiques discutées, ayant du potentiel dans la région, sont l'énergie fatale, l'hydrogène, la R&D sur les solutions de stockage, la visite de sites par des industriels.

Une cartographie des compétences et capacités sera élaborée en tenant compte du monde aval et amont de l'énergie.

Les échanges entre l'université, les entreprises et les acteurs révèlent également la nécessité de créer un outil de confiance, déclencheur des projets par une interface entreprises université-acteurs publics.

- GT 8 – Responsabilité sociétale et sobriété

Le GT perçoit un manque d'information sur le DD et la transition énergétique et propose de développer l'information sur certains ODD. Pour modifier ses habitudes, chacun doit être informé de son rôle et de sa responsabilité en matière de DD et de sobriété. Il faut ainsi améliorer l'approche par cibles. La connaissance des besoins du territoire et du citoyen « moyen » est capitale pour élaborer une stratégie. L'adhésion des communes est capitale comme dans la démarche « zéro phyto » mais surtout des jeunes.

Le GT 8 souhaite (co) organiser des actions et conférences, identifier des opérations pour s'y associer et valoriser l'expérimentation en capitalisant sur les expériences positives et négatives. L'acceptabilité des projets et la résilience territoriale font également partie des thématiques choisies par le GT.

- GT 9 – géothermie profonde

D'après les études géologiques existantes, il s'avère que le potentiel du Fossé rhénan n'est pas le même dans le Bas-Rhin et dans le Haut-Rhin : 177° C au nord du Bas-Rhin et environ 100 à 140° C dans le Haut-Rhin, ce qui est insuffisant pour des solutions de cogénération, mais offre toutefois un potentiel intéressant pour alimenter des réseaux de chaleur de MULHOUSE et ou CERNAY. Des usages industriels peuvent être envisagés dans les secteurs de CHALAMPE / FESSENHEIM / NEUF-BRISACH ou KAYSERSBERG. Le GT a donc acté que ces points devraient être creusés avec les collectivités et industriels concernés. Par ailleurs, le prix de rachat de l'électricité issue de la géothermie est également un frein pour cette filière d'énergie renouvelable (un peu moins mature que certaines autres) et devra donc faire l'objet de discussion.

Du lithium est présent dans les eaux géothermales bas-rhinoises. Ce métal rare, surnommé « nouvel or blanc », est nécessaire pour fabriquer des batteries rechargeables. La carte des gisements intéressants de lithium n'est pas forcément calquée sur celle de la chaleur, et il serait intéressant d'en recenser la présence lors des études de sols. Or, dans le cadre du Post-Fessenheim, les études de sous-sol non réalisées à ce jour ont été chiffrées à 5 M€, dont 2,5 M€ demandés à l'Etat.

En cas d'étude de sols, le GT pense qu'il faudrait mutualiser les coûts en optimisant les sondages et en couplant les objectifs pour obtenir une carte précise du sous-sol sur différents aspects : eaux géothermales, lithium, réservoirs de sels pour le stockage de l'hydrogène.

Il a également été prévu une visite de la centrale géothermique de RITTERSHOFFEN.

- GT 10 biomasse, ce groupe a été ajouté en raison des projets et dynamiques en la matière.

Conclusions concernant les différents GT :

Les groupes de travail œuvrent en transversalité. Par exemple, les quatre premiers GT relatifs à des types de production ont tous des problématiques d'accès aux réseaux d'énergie, sujet principal du GT 6.

Le CoPiL du 17 septembre s'est exprimé sur les propositions des différents groupes, notamment leurs suggestions d'intervenants ou de visites pour l'édition 2020 de « Ça turbine ».

Concernant les projets EnR potentiels que les GT pourraient élaborer, certains constitueront des expérimentations, parfois incluant leur modèle économique et leur équilibre financier à trouver. Selon la nature, la pertinence et le coût de mise en œuvre d'un tel projet, le CoPiL EnR pourra proposer à l'Assemblée départementale de soutenir financièrement l'une ou l'autre expérimentation pour contribuer à l'émergence d'une solution opérationnelle et consolidée économiquement.

Une démarche liée à l'opération « Ça turbine »

Concernant les dates de l'édition 2020 de « Ça turbine », les difficultés liées au confinement dans l'organisation en amont de conférences et ateliers, ont fait évoluer l'édition 2020 vers des aspects pratiques et techniques de la transition énergétique. Des visites de sites seront organisées dans le cadre des GT et sur des thématiques dédiées. Une journée franco-allemande spécifique aura lieu fin novembre mais ne sera finalement pas organisée en présentiel mais en vidéoconférence.

Les journées seront organisées en adéquation avec le salon-congrès BE 4.0 des industries du futur, dont la résilience climatique est l'un des thèmes et qui se tiendra à Mulhouse les 17 et 18 novembre 2020.

Etant donné le contexte de pandémie, les partenaires allemands des « Chalets de talents » de mai et septembre 2020 ont préféré reporter les dates à 2021 ce qui a paru raisonnable.

Ces rencontres destinées à un public de jeunes français et allemands auront lieu, si la pandémie le permet, en février 2021. Il s'agira de parfaire ce « concept » et de permettre la reproduction de cette expérience à plus grande échelle. L'objectif principal demeurant de créer une « génération climat » transfrontalière et favoriser l'émergence d'une conscience commune et interculturelle de l'environnement.

Rénovation énergétique

PIG transition écologique : une première en France

Post-CNPE (Centre nucléaire de production électrique) : La déclaration d'intention pour le projet de territoire de FESSENHEIM a acté l'ambition commune de l'ensemble des partenaires de faire du territoire un modèle de transition énergétique à l'échelle européenne en matière d'économie bas carbone. L'axe 3 du projet de territoire comporte une fiche action portant sur la rénovation énergétique du parc des logements privés.

Parmi les différents objectifs du « projet de territoire de FESSENHEIM » se trouve l'idée d'en faire un « modèle de transition vers une nouvelle ère énergétique à bas carbone ». Dans ce cadre, le département du Haut-Rhin a mené des consultations pour mettre en place un programme d'intérêt général (PIG) « transition écologique » expérimental. Il s'agit d'aider les foyers à revenus modestes du parc privé à entreprendre la rénovation énergétique de leur logement, en créant pour cela une « filière de transition écologique d'un bout à l'autre de la chaîne, à travers des circuits locaux ». C'est-à-dire produire localement les matériaux nécessaires à la rénovation, qui seraient ensuite utilisés par des entreprises locales pour réaliser les travaux. Par ailleurs, les matériaux seraient également durables, de qualité et produisant le moins de déchets possible.

C'est une première en France ! Une expérience élaborée avec l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) et l'Etat qui ambitionne de dépasser la mobilisation financière et technique en faveur de la mise en œuvre d'opérations de rénovation énergétique des logements.

Cette démarche vise à favoriser l'essor de l'économie et des emplois verts sur le territoire en imaginant la filière de la transition écologique d'un bout à l'autre de la chaîne au travers de circuits locaux. Initié dans la continuité des réflexions sur l'avenir du territoire, ce dispositif de transition écologique s'inscrit dans le projet de territoire bas carbone.



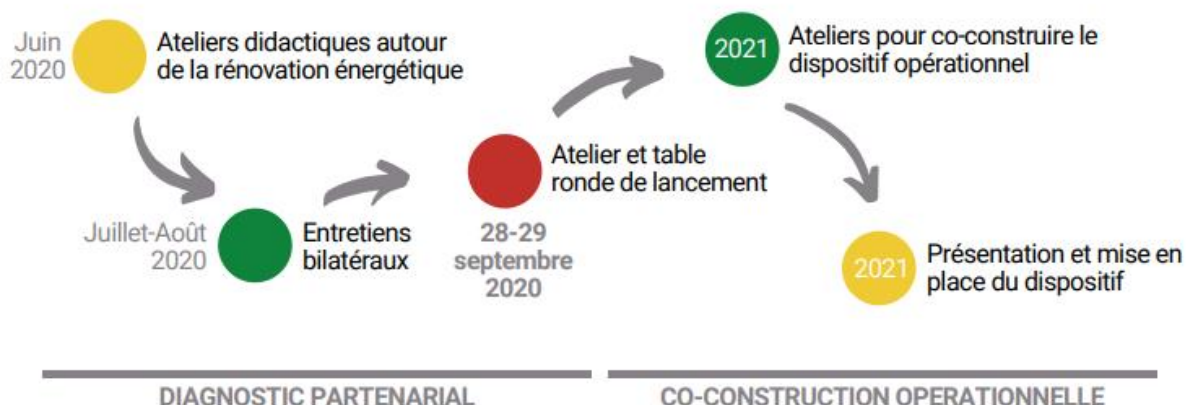
La reconversion économique du territoire sera vectrice d'activités et d'emplois locaux autour de la transition écologique et de l'économie de carbone et bio-source. Cet essor ne sera possible que par l'association du tissu d'acteurs locaux, parties prenantes du projet de territoire pour le Haut-Rhin.

Au programme 2020, six ateliers organisés en vidéoconférence les 28 et 29 septembre 2020 au Conseil départemental :

1. : économie des entreprises de la transition écologique,
2. : formation et savoir-faire des métiers de la transition écologique,
3. : précarité énergétique et enjeux sociaux de la transition écologique,
4. : dynamiques locales du marché immobilier,
5. : matériaux durables pour la construction et la rénovation énergétique,
6. : communication, sensibilisation et relations aux particuliers et aux copropriétés dans la rénovation énergétique.

Ces jours d'échanges ont réuni les établissements publics de coopération intercommunales, les partenaires de la filière de la rénovation énergétique, les représentants du monde économique, les producteurs de matériaux, les banques et les professions immobilières.

Quelles sont les étapes de la construction partenariale du dispositif ?



ZOOM : Il est opportun de rappeler que le Département a mis en place un site internet Ecoprime 68 (<http://cee.planetes68.fr>) pour faciliter les démarches et aider à bénéficier de primes d'économies d'énergie, en donnant l'information sur la marche à suivre ainsi qu'un comparateur en ligne des offres faites par les différents partenaires. Cette simulation gratuite, indépendante et sans engagement, permet d'évaluer les primes d'économies d'énergie (dispositif de CEE).

D'autres actions se poursuivent :

Action	Constat	Bilan 2020	Etat
Soutien à l'amélioration thermique Réhabilitation thermique du parc social Action 2.2.1	A travers ses fonds propres, le CD68 est l'un des contributeurs, ainsi que Mulhouse Alsace Agglomération (m2A), la Région Grand Est et le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).	Plus de 38 % du parc HLM dans le Haut-Rhin a été réhabilité ces derniers 10 ans. En 2019, le Département a augmenté son enveloppe annuelle pour la réhabilitation des logements sociaux dans le cadre de la convention de partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations, de 600 000 € à 1 000 000 €.	☺
Programme « Habiter Mieux » : propriétaires occupants Action 2.2.2	222 % des ménages du Département du Haut-Rhin (hors m2A) soit plus de 44 270 ménages sont en situation de vulnérabilité face aux dépenses énergétiques liées au logement.	Le Département a doublé le montant des aides en faveur des propriétaires éligibles aux aides de l'ANAH réalisant des travaux d'économie d'énergie. Le Département a également créé un fonds d'aides exceptionnelles doté de 10 000 € /an à destination des ménages en situation de vulnérabilité énergétique qui ont un projet de travaux mais qui n'arrivent pas à boucler leur plan de financement.	☺
Programme « Habiter Mieux » : propriétaires bailleurs privés	Le parc privé à des fins sociales enrichie l'offre locative, la mixité sociale, permet de lutter contre les logements indignes.	Poursuite du programme - Gain énergétique moyen estimé à l'engagement à 67 % par logement (DPE avant et après travaux).	☺

La Maîtrise de la Demande d'Énergie (MDE) dans le patrimoine bâti

La maîtrise des demandes d'énergie (MDE) dans les bâtiments passe par l'adoption d'un standard de performance énergétique élevé, de type BBC, pour les constructions neuves et les rénovations lourdes, mais aussi par des mesures d'améliorations ponctuelles de l'isolation de l'enveloppe des bâtiments et/ou de la performance des équipements techniques, dont le cumul permet des économies d'énergie substantielles.

En cours : le Programme Pluriannuel de Modernisation Immobilière des Collèges, dont la qualité énergétique a été retenue parmi les axes prioritaires. La mise en œuvre de ce plan est planifiée de 2018 à 2028.

Dans le cadre de la rénovation générale des collèges du Département, la rénovation thermique est engagée dès 2019-2020 :

- intégration aux restructurations globales des collèges de GUEBWILLER, de SAINT-AMARIN, de WINTZENHEIM – travaux en cours –, restructuration du collège Kennedy à MULHOUSE – équipe de maîtrise d'œuvre sélectionnée ;
- lancement des études de faisabilité des rénovations globales des collèges Trois pays à HEGENHEIM et Saint-Exupéry à MULHOUSE, avec volet énergétique ;
- améliorations des équipements de chauffage ; collège Victor Hugo à COLMAR - raccordement au chauffage urbain et suppression du gaz, collège de FERRETTE – rénovation chaufferie avec passage du fuel au gaz, Collège Joliot Curie de WITTENHEIM – rénovation chaufferie, Collège Pagnol à WITTENHEIM – reprise régulation, CMS de GUEBWILLER – rénovation chaufferie avec passage du fuel au gaz.

Le chiffre : les collèges sont à l'origine de près de 80 % des gaz à effet de serre produit par les bâtiments gérés par le Département et représentent près de 80 % de ses dépenses énergétiques (source rapport sur 1^{ère} année du projet de territoire post Fessenheim)

Action	Constat	Finalité	Bilan 2020	Etat
Performance énergétique des bâtiments départementaux				
Rénovation des immeubles départementaux Action 1.5.1	Les bâtiments occupés par les services départementaux comptent aussi bien des sites « historiques » que des collèges de type « industriel » ou quelques sites récents. Ils renferment divers gisements d'économie d'énergie à exploiter.	Optimiser les consommations de fluides et émissions de GES. Dégager une priorisation des réhabilitations Généraliser le suivi énergétique permanent de chaque bâtiment.	Mise en œuvre du Programme Pluriannuel de Modernisation Immobilière des Collèges Démarche commune avec le CD67 pour l'acquisition d'un logiciel de gestion des fluides.	☺
Gestion énergétique des collèges Action 1.5.2	Les GES produits par les collèges comme leurs consommations énergétiques représentent près de 80 % de ceux de	Optimisation du suivi des prestataires de maintenance des installations de chauffage froid et électrique	En cours : Groupe de travail « maintenance des collèges », dont un des axes sera l'optimisation de l'entretien des	☺

	l'ensemble de la collectivité départementale, autres bâtiments et transports compris. Ces installations comme leur pilotage sont de plus en plus complexes. 18 collèges en télégestion.	Anticipation de la disparition des tarifs réglementés par la mise en place d'achats groupés pour l'approvisionnement en énergie Suivi énergétique.	installations de chauffage-ventilation-sanitaire, avec pour objectif de produire des économies d'énergie Démarche commune avec le CD67 pour l'acquisition d'un logiciel de gestion des fluides.	
Gestion énergétique Nouvelle action	CUBE.S (Climat Usage Bâtiments d'Enseignement Scolaire) est un défi national d'éducation au développement durable sur une durée de 5 ans, dont l'objectif consiste à encourager les collectivités locales et les établissements scolaires à engager des actions pour réduire leur consommation énergétique sur la durée, en changeant leurs usages. Le Haut-Rhin a proposé à des collèges de participer au challenge organisé par l'Institut Français pour la performance du bâtiment (IFPEB) et le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA), sous le haut patronage des Ministères de la Transition Ecologique et Solidaire et de l'Education Nationale, qui met en lice les collèges sur des économies d'énergie mesurées et la réduction d'émissions de gaz à effet de serre.		Lancement d'un <i>projet CUBES 2020</i> avec le Bas-Rhin, à ce stade 4 collèges volontaires dans le Haut Rhin.	

Production d'énergie en régie

Le Département est engagé depuis quelques années dans le développement des énergies renouvelables.

- Hydroélectricité

Huit turbines type vis d'Archimède hydro-électriques (dont sept installées par le Département sur le Canal du Rhône au Rhin déclassé) produisent actuellement 1,5 à 2 GWh/an. Ces dispositifs installés sur des chutes existantes présentent l'avantage d'un impact minime sur l'environnement. L'ambition est de développer cette énergie de « micro hydroélectricité » sur les cours d'eau selon le même principe d'équipement des chutes et seuils existants en turbines équivalentes.

La production d'électricité hydraulique fait l'objet d'un programme d'investissement s'étalant de 2014 à 2020. La production photovoltaïque, à ce jour, résulte uniquement des panneaux situés sur les quatre collèges.

Un recensement fait en 2020 dans le cadre du Copil EnR montre que 75 sites peuvent produire jusqu'à 30 ou 40 GWh/an, soit le double de la production actuelle.

- Photovoltaïque

D'autre part, le Département a des projets d'installation photovoltaïque sur les terrains dont il est propriétaire comme sur l'ancienne piste militaire de MUNCHHOUSE. Ce projet a été retenu dans le cadre d'un appel d'offres de la CRE dédié au photovoltaïque, limité au territoire haut-rhinois, dans le cadre de la redynamisation Post Fessenheim pour 200 MW au sol et 100 MW en toitures. Pour mémoire, le Département du Haut-Rhin est le département ayant la meilleure exposition solaire au nord de la Loire grâce aux effets de foehn qui permettent à un grand territoire en plaine d'avoir une faible pluviométrie et une faible couverture nuageuse. La production moyenne des 4 sites photovoltaïques actuels s'élève à 64 041 kW/h.

Moins de 4 % des 38 450 m² de toits départementaux sont équipés de panneaux photovoltaïques, soit 1 500 m². L'étude du potentiel d'équipement photovoltaïque de certains collèges devrait être relancée dans le cadre des efforts en matière de transition énergétique.

Focus : Projet sur l'ancienne piste militaire de MUNCHHOUSE, lauréat de l'appel d'offre CRE68-2 de la CRE.

Elisabeth BORNE a désigné, le 1^{er} avril dernier, douze projets de solaire photovoltaïque dans le Haut-Rhin dans le cadre du contrat de territoire accompagnant la fermeture de la centrale de FESSENHEIM, pour une puissance de 94,2 MWc.

Le Département, propriétaire du terrain de l'ancienne piste de MUNCHHOUSE, a choisi le projet d'ENGIE Green après une mise en concurrence. Dans le cadre du Projet pour l'avenir du territoire de FESSENHEIM et l'appel d'offres spécifique départemental en matière de production photovoltaïque, le Département soutient l'installation de fermes solaires sur ses terrains. Une promesse de bail de juillet 2019 proposait un projet de ferme solaire porté par l'opérateur ENGIE PV MUNCHHOUSE sur les parcelles de l'unité foncière départementale du secteur aéroportuaire délaissé sur le ban de la Commune de MUNCHHOUSE (23ha).

Le département du Haut-Rhin travaille sur une participation citoyenne au projet qui devrait produire 14 MW.

- Une régie départementale de production électrique

Créée le 4 décembre 2014, relevant des règles propres aux services publics industriels et commerciaux (SPIC), sous forme d'une régie dotée de la seule autonomie financière, la régie regroupe la production d'électricité issue de l'installation de turbines sur le canal du Rhône au Rhin déclassé et celle issue des panneaux photovoltaïques installés sur les toitures de quatre collèges : FESSENHEIM, SAINT-LOUIS, ILLZACH ET RIBEAUVILLE.

Les principaux objectifs poursuivis sont :

- valoriser le patrimoine départemental via la production rentable d'énergie ;
- promouvoir la production alternative d'énergie, dans une vision de développement durable ; la viabilité du modèle économique étant un des arguments prouvant la valeur de ce choix.

Action Planètes68	Constat	Finalité	Bilan 2020	Etat
Régie simple d'électricité Action 4.3	Obligation réglementaire de créer un budget annexe pour pouvoir vendre l'énergie produite en régie	Permettre la vente à EDF de l'électricité produite en régie	Régie créée en 2014 sous forme de SPIC. Investissement global de 799 471 € pour une production de 1 668 619 kW/h	☺

Voici les actions concernant le développement de diverses sources d'énergies renouvelables dans le Haut-Rhin : voir plus haut, la partie consacrée à « *Un nouvel outil en 2020 pour développer les énergies renouvelables (EnR): le COPIL dédié à la démarche EnR* ».

Action Planètes68	Bilan 2020		Etat	
Développement des EnR dans les territoires				
Etude du potentiel géothermique du sud Haut-Rhin Action 5.1	La géothermie présente un potentiel. C'est pourquoi une étude du sous-sol est incontournable pour réduire l'aléa géologique et le risque financier des projets. Le potentiel est estimé à 100 MW produisant 840 GWh par an. La température cible étant de 110°, elle engendre la problématique de montée en chaleur et nécessite des études complémentaires. Contribuer à l'émergence de projets concrets en produisant une étude pré-opérationnelle adaptée 1) Réalisation d'une étude opérationnelle visant à faciliter la réalisation de projets géothermiques 2) Recherche d'opérateurs 3) Définition d'un périmètre d'étude sismique (Chalampé, Mulhouse, Thann, Cernay, Kunheim) Réflexion est en cours dans le cadre du dossier Post Fessenheim. (Voir GT Géothermie) et nouvelle thématique du litium.		☺	
Action	Bilan 2020		Etat	
Emergence de parcs éoliens Action 5.2	Le Haut-Rhin dispose d'un potentiel éolien exploitable, même si celui-ci est moins favorable que dans d'autres régions françaises. Le potentiel est examiné et des cartes existent cependant l'acceptabilité par la population limite considérablement les lieux d'installation. Cependant cette source d'énergie ne peut être négligée. La question de la cartographie des possibles s'affine. Des échanges (sept 2020) avec l'Université de Freiburg permettent d'avoir des données plus fines. Des opérateurs sont intéressés.		☹	
Développement des EnR dans les territoires				
Valorisation des déchets ligneux départementaux Action 5.3	L'entretien du patrimoine arboré départemental (arbres d'alignement, massifs forestiers...) nécessite des opérations de taille et d'abattage qui produisent des déchets ligneux non négligeables en matière de valorisation énergétique.	Valoriser les déchets ligneux Contribuer à la filière bois-énergie.	Pratique en cours depuis 2009 pour les arbres le long des RD mais données non collectables.	☺
Soutien à la mise en place de cultures biomasse Action 5.4	La biomasse de cultures comme le miscanthus étant valorisable, elle constitue une ressource en énergie intéressante, sur des parcelles où aucune autre exploitation agricole n'est envisageable (périmètres de captage).	Contribuer à la mise en place de telles cultures pour préserver les ressources en eau ou lutter contre les coulées de boue, tout en offrant une ressource en énergie intéressante.	Depuis 2007, 90 ha actuellement implantés en Alsace par 57 producteurs, dont 35 ha dans le Haut-Rhin. Stagnation des surfaces depuis 2012 (pas de nouveau projet, prix des céréales élevé)	👉

Action	Constat	Finalité	Bilan 2020	Etat
Stockage de biomasse ligneuse Action 5.5	Toute plantation d'arbres constitue de facto une augmentation de la biomasse ligneuse, donc une contribution au stockage du carbone atmosphérique par photosynthèse.	Maintenir un paysage arboré et diversifié dans le Haut-Rhin. Contribuer au stockage du carbone. Renouvellements d'arbres d'alignement en bords de routes, nouvelles plantations.		☺
Soutien à la méthanisation Action 5.6	Pour exploiter l'ensemble du potentiel (bio-déchets, résidus agricoles, boues de STEP...) sur le plan énergétique, la collectivité souhaite faire émerger de nouveaux projets de grands méthaniseurs, chacun d'une puissance installée de 10 MW et produisant 100 GWh/an.	Favoriser les implantations dans le département pour traiter les déchets et ainsi augmenter la puissance installée. Un travail global de suivi sur la méthanisation est réalisé dans le cadre du Post Fessenheim et du Copil EnR, GT méthanisation.		

POUR SUIVRE L'ENGAGEMENT POUR PRESERVER LA BIODIVERSITE, LES MILIEUX ET LES RESSOURCES

Si l'urgence à agir en matière de biodiversité n'est plus à démontrer, l'engagement collectif et la mise en œuvre d'actions efficaces à grande échelle sont encore insuffisants.

Une maîtrise foncière au service de la biodiversité

Les Départements en tant que propriétaires, gestionnaires, conseils et financeurs, sont des acteurs incontournables de la révolution écologique qui doit s'opérer et de la protection de la biodiversité. Depuis plus de 40 ans (loi du 18 juillet 1985), ils ont une compétence pleine et entière en matières d'Espaces Naturels Sensibles (ENS).

Le Département a poursuivi ses acquisitions de terrains présentant un fort enjeu patrimonial ; ainsi la Collectivité est aujourd'hui propriétaire de plus de 1 502 ha de milieux naturels dont notamment 677 ha de tourbières, canaux, lacs et zones humides et 757 ha de forêts dont une partie est en cours de classement « Réserve biologique mixte » (réserve biologique dirigée + réserve biologique intégrale). La quasi-totalité des terrains (hors forêts) bénéficie d'un plan de gestion permettant de mettre en œuvre des pratiques compatibles avec les objectifs écologiques assignés, soit par le Conservatoire des Sites Alsaciens, soit en régie.

Le Département a adhéré au réseau PROSYLVA (promotion d'une sylviculture irrégulière, continue et proche de la nature). Les études et la rédaction du dossier pour le classement de 330 ha en Réserve Biologique Mixte (Réserve Biologique Intégrale et dirigée) des massifs forestiers du Seewand et de la Haute-Bers de la forêt départementale de la Doller, réalisées par l'Office National des Forêts (ONF) et l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin - Agence Technique Départementale (ADAUHR - ATD) pour la partie socio-économique, ont été finalisées.

Des inventaires et des relevés scientifiques sont effectués régulièrement afin d'assurer un suivi de l'évolution de ces milieux remarquables mais aussi l'actualisation des plans de gestion sur les sites de BISEL et AMMERSCHWIHR, des travaux d'amélioration d'accès au site et d'information au public au See d'URBES, à proximité de la maison de la nature du vieux canal à HIRTZLFELDEN et dans la forêt de DURMENACH. La poursuite de la valorisation des sites « Nature » propriétés du Département se poursuit.

Par ailleurs, la collectivité s'est engagée depuis 2012 dans la révision de l'inventaire des zones humides remarquables départementales (AERU, 1996), étendu aux zones humides ordinaires. Environ 14 000 ha de zones humides ont été inventoriés jusqu'à présent, dont environ la moitié a été cartographiée précisément sur le terrain via des relevés floristiques. Les bassins versants déjà inventoriés sont ceux de la Doller, de la Lauch, de la Fecht, de la Weiss, de la Thur, de la Lièpvrette et de l'Ill partie amont.

Ces résultats sont en cours de validation dans les vallées de la Doller et de la Lauch dont les enquêtes publiques des SAGEs ont eu lieu pendant l'été 2019. Les bassins versants de la Lièpvrette et de la Thur partie aval et de l'Ill partie amont font l'objet d'une prospection à pied sur 6 000 ha de zones humides potentielles. A terme tout le département sera inventorié.

Les actions en faveur de la faune menacée

Le Département accompagne et soutient des actions en faveur de la faune menacée d'Alsace ; ainsi une aide financière est apportée, entre autres, pour la sauvegarde du Grand Hamster d'Alsace (élevage), du Grand Tétràs (travaux sylvicoles pro-Tétràs, communication), de la Cistude d'Europe et des batraciens avec un dispositif de protection le long des RD qui comporte 20 km d'installation temporaire sur 24 sites, ainsi que 4 dispositifs permanents. Cette dernière action permet de sauver de l'écrasement entre 40 000 et 60 000 animaux chaque année.

Depuis 30 années, le Département agit pour la protection des amphibiens lors de la migration nuptiale. L'implication des Directions des Routes, de l'Environnement et de la Communication, l'intervention de la Brigade Verte, et l'engagement bénévole massif ont permis à ces campagnes d'être menées à bien sur tout le département ; 24 sites temporaires pour 20 km d'installations + 3 dispositifs pérennes (crapauducs).

Le bilan : entre 40 000 et 60 000 amphibiens sauvés annuellement (captés sur les routes et relâchés soit dans les plans d'eau, soit en forêt). Espèces majoritaires : crapaud commun (83 %) grenouille rousse (14 %) autres espèces (3 %, tritons, salamandres...).

Grâce à la prise en compte depuis 20 ans des besoins du castor dans les aménagements de rivières, les plantations le long des cours d'eau et en zones humides, cette espèce qui avait disparu du Haut-Rhin est de nouveau largement présente sur tous nos cours d'eau et l'espèce, bien que classée « vulnérable » par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), est aujourd'hui stabilisée en Alsace.

Enfin le partenariat avec l'association Saumon-Rhin et les efforts d'alevinage (300 000 alevins/an) portent leurs fruits et les saumons adultes remontants sont désormais dans les cours d'eau haut-rhinois.

Le patrimoine arboré

La Collectivité départementale mène en direct et soutient de nombreuses actions pour maintenir et valoriser le patrimoine arboré haut-rhinois :

- pour la gestion des arbres le long des routes (17 500 arbres) : celle-ci est basée sur un inventaire dans un Système d'Information Géographique (SIG) et sur un plan quinquennal, le prochain couvrira la période 2017-2021 organisant des programmes de surveillance sanitaire des arbres (1 000 arbres contrôlés chaque année en interne), des travaux d'entretien (pour un montant total de 100 000 € TTC/an) et de renouvellement (abattage et replantation).

Une veille continue associe les agences routières territoriales et les agents départementaux spécialistes en patrimoine arboré pour assurer une réactivité optimale par rapport aux urgences (bris suite à des coups de vent, dépérissement subit d'arbres, ...) ;

- pour la gestion des 5 000 arbres dans les collèges et autres propriétés départementales : chaque établissement ou site arboré est suivi régulièrement (contrôle sanitaire d'environ 1 000 arbres par an) ;
- concernant les arbres qui bordent les rives des cours d'eau (800 km de ripisylve), le Département a mis en place un inventaire complet des cours d'eaux dont il assure la gestion en lien avec les *Rivières de Haute-Alsace* (RHA). Cet inventaire a été réalisé de 2009 à 2017 et est restitué sous la forme d'une base de données géographique consultable sur le site www.infogeo68.fr ; il sert d'état initial pour les plans de gestion des ripisylves mis en œuvre par les syndicats de rivières. L'Agence de l'Eau, qui cofinance cet inventaire départemental, soutient également la rédaction des plans de gestion élaborés par RHA ;
- des actions locales soutenues par le Département pour la conservation et la plantation de haies et de vergers traditionnels hautes tiges ;
- l'opération Sainte-Catherine (depuis 2001) : en 20 ans, le Département a offert 46 905 arbres fruitiers hautes tiges et 12 500 arbustes, à travers un concours "Arbres de la Sainte-Catherine", organisé en partenariat avec la fédération des arboriculteurs du Haut-Rhin. En 2020, l'opération Sainte Catherine fête ses 20 ans en lançant un jeu-concours pour localiser les arbres offerts ;
- soutien d'actions de sensibilisation et production de documents internes : les guides « Arbres remarquables du Haut-Rhin » et « plantes invasives », la Plaquette « savoir et faire pour les haies », les affiches « Haie champêtre » et « Plaidoyer pour le lierre », les circuits pédestres et cyclistes autour de certains arbres remarquables dans le vignoble et le Sundgau, lesquels seront prochainement complétés par un circuit en montagne (massif du Rossberg).

Action	Constat	Finalité	Bilan 2020	Etat
Préserver les ressources naturelles				
Ilots de sénescence dans les forêts départementales Action 3.1.4	Dans ce cadre, la forêt assure un rôle primordial en captant une partie du carbone atmosphérique.	Les forêts âgées, (notamment sénescentes avec présence importante de bois mort), stockent plus de carbone que les forêts jeunes.	Dossiers à l'étude (Pulversheim, Haute-Bers)	☺

Préserver la ressource en eau

Les évolutions climatiques constituent aussi un axe de plus en plus important dans l'activité de conseil et d'assistance technique en matière de gestion et préservation des ressources en eau.

Les chiffres : dans le cadre de l'exploitation des 10 barrages départementaux situés dans le massif vosgien, le Département est propriétaire de 131 ha de plans d'eau et une capacité globale de stockage de 16 millions de m³ d'eau, sur les cours d'eau de la Doller, la Lauch, la Fecht, la Thur et sur les affluents de l'Ill.

Le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) a publié en mai 2020 une mise à jour de son état des lieux du niveau des nappes phréatiques en France : « Certains secteurs montrent des situations moins favorables, avec des niveaux modérément bas à très bas par rapport aux moyennes de tous les mois de mai, nécessitant une surveillance renforcée : les nappes alluviales d'Alsace et des calcaires jurassiques de Lorraine voient leur situation se dégrader avec des niveaux bas à très bas ».

Dans ces contextes tendus, il est de plus en plus important de préserver la qualité de la ressource et des milieux (cours d'eau), d'optimiser et de sécuriser les réseaux (eau potable), de veiller à la qualité des rejets (assainissement).

Le Conseil départemental s'investit fortement pour l'aménagement des cours d'eau et des zones humides sur le patrimoine même du Département, comme le Canal du Rhône au Rhin déclassé, mais aussi en appui aux syndicats mixtes de rivières et leur fédération « Rivières de Haute-Alsace » (RHA) dont le Département est membre et finance deux tiers du coût de fonctionnement. Des opérations remarquables de réhabilitations ou désartificialisation de cours d'eau en milieu urbain ont été exécutés ou sont en cours dans l'agglomération mulhousienne (« jardins familiaux », « PUPA » sur l'Ill, réouverture du Steinbaechlein), menés par Rivières de Haute Alsace.

RHA utilise depuis 2020 une application appelé **Bluspark** qui permet de faire des signalements d'incidents et de transmettre ces informations soit au Parc d'Intervention en Matériel (PIM) soit à une entreprise privée pour y remédier.

Le Département est présent auprès des collectivités avec son activité de conseil et d'assistance technique en eau et assainissement (SATEP et SATESE). Une quarantaine de collectivités sont conventionnées avec le département à ce titre.

En matière d'eau potable, la raréfaction de la ressource en période d'étiage va devenir habituelle, ce qui donne toute son importance aux schémas locaux de sécurisation et de prévention à l'élaboration desquels le SATEP contribue en appui des collectivités.

En assainissement, le SATESE, par son expertise (laboratoire) et son suivi de terrain des stations d'épuration rurales contribue, au maintien de la bonne qualité des rejets dans les petits cours d'eau, qui est un enjeu en soi du fait de la sévérité accrue des étiages. Avec le Syndicat mixte pour le recyclage agricole des boues et autres déchets (SMRA) dont le Département est membre, c'est toute la filière assainissement qui est ainsi suivie.

Par ailleurs, la surveillance de la qualité de l'eau des lacs des barrages haut-rhinois vis-à-vis du risque cyanobactérien est effectuée en période estivale (été 2020), grâce aux moyens conjugués de Rivières de Haute Alsace et du laboratoire du SATESE (analyses, mise en place d'une signalétique aux abords des barrages lorsque les seuils sont dépassés).

Rivières de Haute-Alsace gère 720 km des principaux cours d'eau du Haut-Rhin et accompagne toutes les collectivités techniquement et financièrement. Chaque année, le Département consacre environ 2,5 M€ à cette politique qui répond à tous les critères du développement durable dont 0,5 M€ en subvention aux syndicats de rivières ou de travaux sur les milieux aquatiques liés aux cours d'eau.

Focus : 2020 démarrage et avancement du chantier de réfection du barrage de KRUTH-WILDENSTEIN (KW)

Le masque d'étanchéité amont du barrage de KW présentait depuis 2015 une fissure entraînant le glissement de la couche d'étanchéité superficielle. Afin d'éviter les conséquences de l'aggravation du phénomène bien que localisé, le Département a décidé de refaire à neuf ce masque d'étanchéité sur toute sa surface. Le choix technique a été celui du remplacement des couches de béton bitumineux existantes par une succession de trois couches d'enrobés. Celle du milieu est drainante et raccordée à la galerie sous-barrage pour détecter d'éventuelles infiltrations, et les deux autres sont étanches. Une quatrième couche de protection sera déposée en surface, assurant le contact avec l'eau.

Le chantier, en cours depuis le mois de mai 2020, a commencé par l'enlèvement par fraisage des couches existantes jusqu'à la couche de béton drainant de base recouvrant le massif de terre constituant le barrage et qui a été laissée en place. Il est procédé depuis le mois de juillet à la pose des différentes couches d'enrobés successives. Actuellement c'est la pose de la troisième couche qui est en cours de test. Il a été nécessaire par ailleurs de refaire l'ancrage de ces nouvelles couches sur les bordures latérales ainsi qu'à la base du barrage.

Ce chantier est très spécial du fait de la pose d'enrobés sur une surface présentant une pente très importante pour ce type de barrage et nécessitant la mise en œuvre par l'entreprise titulaire des travaux de techniques particulières et des engins adaptés. Il doit se terminer en automne 2020 sous réserve des conditions climatiques et hydrologiques. Afin d'assurer le soutien d'étiage de la Thur pendant les travaux, il a été nécessaire de rehausser le batardeau amont existant afin de constituer un stockage de 1 million de m³, une fois la partie aval du lac vidangé.

Action	Finalité	Bilan 2020	Etat
Préserver les ressources naturelles			
Préserver la ressource en eau potable Action 3.1.1	Alimenter en eau potable de proximité tous les Haut-Rhinois à un coût maîtrisé tout en minimisant les risques de rupture du service. Prévenir les pénuries récurrentes (sécheresses).	Etude de PGSSE de collectivités (plan de gestion sécurité sanitaire) Poursuite des actions en direction de captages dégradés Schéma de sécurisation/pénurie de la ressource Poursuite de la sensibilisation : eau-biodiversité ☺	
Gestion raisonnée et partagée de la ressource en eau Action 3.2.2	La nappe phréatique alsacienne représente une ressource en eau, sa bonne qualité est un enjeu capital. La tension sur certaines ressources est importante et risque de s'accroître, si rien n'est fait pour réduire les prélèvements et mieux partager l'eau disponible.	Promouvoir une gestion raisonnée et partagée des ressources en eau superficielles pour pérenniser l'alimentation en eau des populations. Mise en place de stratégies de gestion de la ressource en eau intégrant les changements climatiques et une vision partagée de tous les acteurs dans le cadre des SAGE Les SAGE de la Doller et de la Lauch ont été approuvés en janvier 2020 par arrêté préfectoral. Et rentrent dans leur phase d'application opérationnelle.	

ANTICIPER LES RISQUES

Les risques climatiques

Le Département va subir des conséquences liées aux évolutions climatiques qui vont s'amplifier. Les risques naturels liés à l'eau tels que les inondations causées par les crues et débordements des cours d'eau, l'érosion hydrique des sols par les coulées d'eaux boueuses et la submersion des surfaces par les remontées de nappes, sont les risques que l'on peut qualifier de « majeurs » sur le territoire alsacien.

De plus, avec 11,4 % de sa surface artificialisée, le Haut-Rhin est le département le plus artificialisé du Grand Est (INSEE analyses Grand Est, n° 118, paru le : 28/07/2020), induisant un risque spécifique d'inondation localisé.

A cette liste il convient de rajouter les phénomènes liés à la circulation atmosphérique (tempêtes et vents violents) et les phénomènes météorologiques tels que la grêle, la foudre, la sécheresse etc.

Les épisodes de canicules seront également de plus en plus fréquents selon différentes hypothèses scientifiques. Les conséquences sont multiples pour le territoire alsacien selon une étude de la Direction régionale de l'environnement, de l'agriculture et du logement (DREAL) :

- un risque sanitaire dans les zones urbaines avec les pics de la pollution par l'ozone,
- les sécheresses font que le sapin et le hêtre apparaissent comme les essences les plus vulnérables au changement des conditions hydriques en Alsace,
- une augmentation des précipitations hivernales sur les sols agricoles aggravant le risque de type « coulée de boue »,
- la baisse du débit estival du Rhin rendant la navigation délicate en aval de l'Alsace,
- les débits moyens et étiages des cours d'eau en diminution l'été,
- les conséquences sur la viticulture.

Partant de ces hypothèses, il s'agit d'affronter les enjeux en les identifiant et d'alimenter la réflexion départementale. Les services du Département suivent les évolutions et évaluent les nouveaux risques et vulnérabilités liés au climat : inondations, coulées de boue, digues, barrages, biodiversité. Les services doivent trouver des réponses prospectives à de nouveaux besoins et des perspectives établies sur la base de leurs connaissances de terrain et des outils.

Les risques d'inondation

Les hypothèses de changement climatique montrent que le niveau de la crue centennale, qui sert actuellement de référence, pourrait augmenter de 40 % à l'horizon 2050, ce qui entraînerait des inondations plus fréquentes, malgré les ouvrages en place. Tous ces phénomènes climatiques sont amenés à s'amplifier, plaçant notre département en toute première ligne, puisque 60 % de la population haut-rhinoise se trouvent dans des zones à risques protégées par 1 000 ouvrages hydrauliques et 200 km de digues.

Le réseau de 250 km de digues et les 50 petits barrages sont aux normes.

Les investissements du Département dans l'aménagement des rivières visent à gérer au mieux l'espace disponible dans un territoire densément peuplé (plus de 400 habitants par km² dans les fonds de vallée et la plaine). Ainsi, la préservation de corridors écologiques et de zones de mobilité pour le cours d'eau vise à atteindre le meilleur potentiel de biodiversité, tout en permettant le maintien d'une activité agricole viable, le développement des activités économiques et la protection des personnes et des biens. La forte implication du Département dans la gestion des risques naturels a permis la mise en place d'une importante cartographie de 245 km² des zones inondables qui ne sont plus constructibles.

Les 250 km de digues de protection contre les crues et les 10 barrages départementaux permettent aux entreprises de se développer en sécurité, ce qui rassure les investisseurs et permet de maintenir, voire de créer des emplois localement. Il en va de même des habitats qui sont sécurisés dans des zones clairement cartographiées dans les Plans de Prévention du Risque Inondation (PPRI).

Le Département a également mis en place un dispositif performant de surveillance et de prévision des crues pour anticiper les crues jusqu'à 10 jours en avance et permettre une meilleure gestion des crises. Ces prévisions sont dorénavant assurées par les Rivières de Haute-Alsace et restent accessibles à tous sur Internet pour que chacun puisse prendre les mesures utiles à la protection de ses proches et de ses biens.

Action	Constat	Finalité	Bilan 2020	Etat
Entretien et optimiser la gestion des barrages réservoirs Action 3.2.1	Les 10 barrages départementaux situés dans les Vosges permettent de réduire l'intensité des crues en stockant la fonte des neiges et de soutenir le débit des rivières en fin de saison estivale.	Renforcer les fonctions de régulation de l'hydrologie des barrages départementaux.	Le chantier de rénovation du parement amont du barrage de KRUTH WILDENSTEIN (voir plus haut).	☺ En cours
Protéger les populations des risques d'inondation				
Améliorer la prévision des crues par la surveillance des ouvrages et la gestion de crise Action 3.3.2	Le Département assiste les syndicats de rivières pour la surveillance des ouvrages de protection contre les inondations et fournit aux communes des informations sur l'évolution du débit des cours d'eau, pour leur permettre d'anticiper la manœuvre des ouvrages de régulation des crues et la protection des populations.	Offrir un outil d'aide à la décision performant aux communes et services de secours, les informant quelques jours à l'avance des crues.	De nouveaux tronçons de cours d'eau sont en cours de modélisation ou ont été modélisés (Vieux-Rhin, Rhin, Lertzbach). L'acquisition d'un drone aquatique pour la mesure des débits en rivière permettra à la DREAL-SPC de faire plus de jaugeage et d'améliorer la métrologie du débit des rivières qui sert de base à toutes les études.	

La Commission locale d'information et de surveillance (CLIS)

Les Commissions locales d'information (CLI) constituent un outil privilégié de la transparence nucléaire au niveau local. Elles ont une mission de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités nucléaires sur les personnes et l'environnement. La CLIS de FESSENHEIM est entrée dans une nouvelle ère avec la fermeture du CNPE et l'élargissement du Plan Particulier d'Intervention de 10 à 20 km autour du site.

Les réacteurs 1 et 2 du CNPE de FESSENHEIM ont été définitivement arrêtés les 22 février et 29 juin 2020. La CLIS reste en place et poursuit ses travaux qui seront orientés sur la sûreté du démantèlement à venir.

Cette commission, suite à l'élargissement du périmètre du plan particulier d'intervention du CNPE de FESSENHEIM, a changé de composition. Le passage d'un périmètre de 10 à 20 km a engendré l'intégration de nouvelles structures intercommunales. A cette extension de périmètre, s'est ajouté un décret qui a imposé la mise en place d'un collège « pays limitrophes » où se retrouvent les représentants de l'Allemagne et la Suisse.

L'arrêté de composition de la commission de la CLIS, paru en 2020, nomme un nouveau Président de la CLIS. En effet, M. Alain GRAPPE, Vice-Président du Conseil départemental, succède à M. Michel HABIG à la tête de cette instance depuis le 9 juin 2008.

La réunion plénière programmée au mois d'avril 2020 a été repoussée, suite à la pandémie Covid-19, à fin 2020 et a été ouverte au public via la visioconférence. Le bilan environnemental 2019 de l'installation ainsi que son plan de démantèlement ont été les sujets principaux abordés pendant cette rencontre.

Accompagnement de dossiers de crise et gestion de risques

- le dossier Stocamine, installation de stockage de déchets hautement dangereux fermée suite à un incendie en 2002 où environ 44 000 tonnes de déchets hautement toxiques contenant pour certains des métaux lourds (mercure, chrome, antimoine) ou des produits cyanurés ont été enfouis entre février 1999 et septembre 2002. Le Département du Haut-Rhin, après avoir déposé une motion contre l'arrêté préfectoral autorisant la prolongation, pour une durée illimitée, de l'autorisation d'enfouissement de ces déchets a adopté une motion le 8 février 2019 dans laquelle il exprime son désaccord avec la décision unilatérale du ministre d'Etat, exige une vraie concertation sur ce dossier et demande le déstockage rapide de l'intégralité des déchets dangereux afin d'éviter la pollution programmée de la plus grande nappe phréatique d'Europe ;
- le dispositif de régulation de la circulation des poids lourds sur les autoroutes alsaciennes ;
- la communication de crise déployée lors des inondations du printemps 2019.

Une mémoire du territoire pour les travaux de demain

Il faut connaître le risque pour l'anticiper, s'en prémunir et mieux le gérer. Pour ce faire, une chargée de mission de la Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie (DEVI) spécialisée dans les risques naturels effectue un travail approfondi de recherches en archives, en étroite collaboration avec les Archives départementales, suivi d'un travail de restitution en vue d'étayer les projets de travaux du Département.

Dans la pratique, cela se traduit par la réalisation :

- d'études d'impact des aménagements sur l'environnement en général et les cours d'eau en particulier. (Ex : Impact de l'exploitation des Mines Domaniales de Potasse d'Alsace (MDPA) sur la Thur ou Impact des aménagements successifs du Rhin sur le comportement du fleuve, l'environnement, l'agriculture, la biodiversité et la position de la nappe phréatique d'Alsace) ;
- d'enquêtes historiques et analyses sur les droits d'eau (anciens moulins, usines, prises d'eau, canaux d'amenée, vannages) à la demande des communes, des syndicats mixtes de rivières ou de personnes privées. (Ex : Aide aux privés pour constituer leur dossier de demande de droits d'eau pour pouvoir ensuite exploiter leur chute d'eau) ;

- de recherches en archives destinées à répondre aux besoins de la DEVI et de RHA pour alimenter les études et projets de travaux sur les ouvrages hydrauliques (Ex : Dans le cadre du chantier 2020 sur le remplacement du masque amont du barrage de Kruth-Wildenstein retrouver les études préliminaires à la construction du barrage : études topographiques et géologiques, les résultats des sondages successifs de reconnaissance du sous-sol, les études de perméabilité, les travaux d'injections de ciment, les formules de ciment et matériaux utilisées pour la confection de la digue, etc.).

Focus : « Les pieds dans l'eau », exposition de 2020 sur les crues et les inondations

Le Syndicat des Rivières de Haute-Alsace (RHA) a souhaité commémorer le 30^{ème} anniversaire des terribles inondations de février 1990, dernier événement majeur et meurtrier survenu dans le département du Haut-Rhin. Elle est aussi l'occasion de rendre hommage et de saluer le formidable travail accompli par le Conseil départemental, acteur-pilier de la gestion des cours d'eau et du risque d'inondation aux côtés des syndicats mixtes de rivière pendant plus de 40 années et moteur d'une véritable dynamique au plan local.

Cette exposition a été conçue et réalisée en 2020 par RHA, le Conseil départemental du Haut-Rhin et l'Ariena.

Dynamique et interactive, l'exposition propose : un cheminement pédagogique construit autour de panneaux thématiques combinant activités ludiques et vidéos éducatives afin d'accompagner les visiteurs vers une meilleure compréhension des notions clés et enjeux majeurs liés aux crues dans le Haut-Rhin.

Un parcours consacré à l'histoire et à la mémoire avec un focus réalisé à partir de photos d'archives inédites, témoignant de l'ampleur des inondations dévastatrices de février 1990.

Cette exposition est l'occasion de sensibiliser le grand public sur la thématique des crues (effets sur les milieux naturels/urbanisés), de valoriser les travaux réalisés en rivières depuis plus de 30 ans par le Conseil départemental et de faire connaître les missions de RHA, son successeur dans ce domaine.

Itinérante dans tout le Haut-Rhin jusqu'à la fin de l'année 2020, l'exposition fera le tour des écoles et des collèges en 2021 pour informer les plus jeunes sur les risques d'inondation présents sur notre territoire, leurs modalités d'apparition et leur probabilité de retour (plus d'informations sur www.rivieres.alsace) :

- Du 14 au 21 septembre 2020 dans l'Agora Simone Veil du Conseil départemental à Colmar,
- Du 28 septembre au 13 octobre 2020 à l'Office de tourisme de Masevaux-Niederbruck,
- Du 16 octobre au 12 novembre au château de la Neuenbourg à Guebwiller,
- Du 4 au 12 décembre à la Médiathèque à Ensisheim.

UN DEPARTEMENT SOLIDAIRE ET INCLUSIF

Les défis du siècle sont ceux des problèmes persistants tels que la perte de biodiversité, l'utilisation des ressources, les effets des changements climatiques et les risques environnementaux pour la santé et le bien-être. Du fait de la crise sanitaire et des conséquences économiques, le Département a adopté un plan de relance afin de remédier à certaines injustices.

Crise Covid-19 et habitat

En sa qualité de chef de file en matière de lutte contre la précarité énergétique, le Département a développé diverses politiques en faveur d'une part, des bailleurs sociaux engagés dans la rénovation énergétique de leurs logements et, d'autre part, des propriétaires modestes confrontés à cette problématique d'envergure.

Dans le cadre du Plan de soutien de lutte contre l'épidémie de Covid-19 et ses conséquences, il est décidé un renforcement du soutien apporté aux ménages en situation de vulnérabilité énergétique au titre de la rénovation énergétique de leur logement.

La crise sanitaire plonge de nombreux ménages dans une précarité énergétique accrue en raison notamment des pertes de revenus qui touchent certains propriétaires privés (chômage partiel, arrêt de l'activité des indépendants...) qui ne peuvent plus faire face à leurs dépenses d'énergie très importantes en raison de la classe énergétique médiocre de leur logement.

Pour aider ces propriétaires déjà fragilisés, il est proposé de doubler l'enveloppe annuelle du fonds d'aide exceptionnelle au titre de 2020 et de la porter à 20 000 €. La mise en œuvre de cette mesure est subordonnée à la création d'une autorisation de programme à hauteur de 10 000 € et d'un crédit complémentaire à même hauteur sur 2020.

D'autre part un assouplissement du dispositif Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) a été décidé (FSL). La crise a révélé la nécessité de prendre des mesures exceptionnelles destinées à sécuriser bailleur et locataire dans ce contexte. Ainsi, en cohérence avec les dispositifs nationaux qui prévoient toute une série de dérogations pendant une période dite juridiquement protégée et qui s'étend, pour la majorité des mesures, à la durée de l'état d'urgence sanitaire (initialement du 12 mars au 23 mai minuit, le cas échéant prolongé), augmentée d'un mois, il est proposé de modifier temporairement, pendant la même période, le règlement intérieur du FSL en vue d'assouplir certaines conditions d'accès aux aides.

Insertion

Tenant compte de son impact prépondérant avec un reste à charge conséquent, la collectivité agit sur plusieurs leviers :

- l'accompagnement social ou professionnel des bénéficiaires du rSa renforcé par des actions innovantes (parrainage, remobilisation par le sport,...),
- les contrats aidés dans le secteur marchand et non-marchand, outils d'insertion professionnelle et de retour à l'emploi,
- le dispositif rSa & bénévolat,
- le développement des circuits-courts en proximité, pour rapprocher l'offre des employeurs locaux des bénéficiaires du rSa, notamment sur les secteurs en tension (agriculture, hôtellerie-restauration, bâtiment, services à la personne, etc.), avec des actions emblématiques comme *rSa & vendanges*.

Focus 2020 : un dispositif élargi à la cueillette des fraises et la récolte des asperges. Le Département - fort de l'expérience des vendanges - a souhaité élargir le cumul du rSa avec la cueillette des fraises et la récolte des asperges. A cette fin, un partenariat a été développé avec la Chambre d'agriculture et des réunions d'information ont été organisées pour présenter les opportunités d'emplois saisonniers auprès des bénéficiaires du rSa dans les différents bassins d'emploi.

Au total, 101 candidatures ont été repérées pour participer aux recrutements, 51 entretiens individuels ont eu lieu. Le confinement a impacté ce projet prometteur et n'a pas permis de le mener à son terme. Le contexte sanitaire et économique (baisse de la demande) a en effet obligé les producteurs à adapter leurs équipes et leurs modalités de recrutement notamment pour limiter les coûts (appel national du monde agricole en direction de volontaires, membres des familles des producteurs privilégiés ...).

Une action sociale de proximité favorisant la cohésion sociale et la solidarité

- La mise en œuvre d'une action sociale de proximité

Les Espaces solidarité interviennent dans les domaines de la protection de l'enfance, l'insertion et la lutte contre les exclusions, la protection maternelle et infantile et la promotion de la santé ainsi que la protection des majeurs vulnérables. En fonction des besoins de la personne ou de la famille, des accompagnements et suivis médico-sociaux peuvent être proposés. Les missions des Territoires de Solidarité ont par exemple été élargies par le transfert des mesures de protection administrative en protection de l'enfance de l'aide sociale à l'enfance dans un souci de plus grande réactivité aux problématiques éducatives rencontrées par les jeunes et leur famille, et d'élargir le spectre des réponses qui peuvent leur être apportées.

En 2019, dans le cadre de la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté, le Conseil départemental du Haut-Rhin a souhaité passer une convention avec l'Etat basé sur le renforcement de maillage territorial grâce à la présence d'un premier accueil social de proximité à moins de 30 minutes de transports, en tout point du territoire départemental, pour la population.

Une autre action a pour objectif la mise en œuvre de référents de parcours pour un suivi et une coordination des parcours des usagers dans les situations les plus complexes où interviennent notamment plusieurs acteurs, du fait de la multiplicité des problématiques rencontrées.

- L'animation sociale des territoires

Les Territoires de Solidarité s'investissent dans le Développement Social, démarche globale d'intervention sur un territoire, mobilisant les acteurs (bénéficiaires, citoyens, élus, partenaires, institutions) et les ressources, afin d'organiser les conditions d'une évolution sociale et d'améliorer globalement et individuellement les conditions de vie des habitants. Il a pour ambition de mettre en œuvre un projet territorial global et des actions partagées et coordonnées à destination des personnes. Il vise un objectif de changement durable de la situation des habitants et du territoire, voire de transformation et de promotion sociale. Il propose de redonner aux populations du pouvoir sur leur propre vie et leur environnement en mettant en avant les notions de projet et de solidarité.

Les personnes âgées : pour un parcours sans rupture, choisi et accompagné

Permettre aux personnes âgées de rester à leur domicile le plus longtemps possible, accompagner celles en perte d'autonomie et soutenir les aidants restent des enjeux forts pour l'avenir sous l'effet conjugué des projections démographiques, de l'augmentation de l'espérance de vie notamment de celle des hommes et des progrès de la médecine. Dans ce contexte, le Département mène une réflexion constante pour répondre aux besoins évolutifs de ce public et proposer une offre de service adaptée à ces enjeux.

- Le Service Social Gérontologique a ainsi rencontré 5 900 personnes, parfois avec leur famille, et réalisé 3 510 évaluations sociales dans le cadre de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) qui compte 6 848 bénéficiaires.

- Les MAIA (Méthodes d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie ou Maisons pour l'Autonomie et l'Intégration des malades d'Alzheimer) agissent sur plusieurs champs ; d'une part, celui du domicile par l'accompagnement; d'autre part, les MAIA améliorent la coordination et l'intégration des professionnels sur le terrain en développant SICODOM, outil de coordination accessible à tous les intervenants auprès d'une personne âgée vivant à domicile. De nouvelles modalités d'accueil et d'orientation des usagers sont actuellement mises en œuvre pour harmoniser durablement les réponses données par les multiples structures sollicitées par les usagers dont il convient, au préalable, d'identifier les besoins : c'est le principe du guichet intégré.

L'action sociale du Département en faveur des personnes âgées et les apports de la loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement

La mise en œuvre des mesures de la Loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement, dite loi « ASV », loi ambitieuse ayant pour objectif de mobiliser l'ensemble des politiques publiques sur la thématique du vieillissement s'est poursuivie en 2020. Sont notamment ciblés les actions de prévention pour les personnes âgées vivant à domicile afin de préserver le « capital autonomie » de chacun ainsi que le soutien aux aidants dont le rôle dans l'accompagnement des personnes devenues dépendantes est décisif dans notre contexte démographique et sociétal. Ces mesures améliorent les conditions de vie à domicile des personnes âgées en perte d'autonomie.

En termes de développement durable, le Conseil départemental favorise la mise en place d'un circuit de recyclage et de distribution d'aides techniques en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap au titre d'une action de prévention portée par le Centre d'Information et de Conseil en Aides Techniques (CICAT). Le Département contribue au financement de cette opération via la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie.

Les personnes en situation de handicap

Le Département contribue au groupement d'intérêt public (GIP) de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

La MDPH (13 ans d'existence) a notamment pour missions de favoriser l'intégration scolaire des enfants et celle, sociale et professionnelle, des adultes selon les grands enjeux de la loi « Handicap » de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Faciliter les parcours de vie, soutenir des projets individuels, optimiser l'offre en établissements et diversifier les solutions d'accueil restent des objectifs prioritaires.

Protéger l'enfance et préparer l'autonomie

Le Département a adopté son nouveau Schéma départemental de protection de l'enfance pour la période 2019-2023.

CIRCUITS COURTS, AGRICULTURE ET ALIMENTATION

Les chiffres : Sur les deux départements (future CeA), plus petite région agricole de France métropolitaine, l'agriculture couvre 44 % du territoire pour 11 000 exploitants professionnels. La diversité des productions est importante, de l'élevage en montagne vosgienne, à la vigne sur le piémont et les grandes cultures de plaine. En Alsace, 5 % de la surface est en agriculture biologique ou en conversion.

Le Département du Haut-Rhin soutient depuis les années 2000 toutes formes d'opérations favorisant les relations directes entre producteurs et consommateurs.

L'appui des agriculteurs

Afin que les agriculteurs puissent développer individuellement ou collectivement la transformation et la commercialisation de leurs produits, le Département cofinance des projets de construction d'ateliers de transformation, de réalisation de magasins de producteurs, d'acquisition de distributeurs automatiques de produits agricoles locaux, d'investissements nécessaires à la tenue de marchés paysans et d'Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne (AMAP), etc.

2020 TerrAlsace inscrit à nouveau et durablement la marque territoriale Alsace au **Salon International de l'Agriculture organisé à Paris du 22 février au 1er mars 2020**.

Les Conseils départementaux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin ont répondu à l'attente forte des acteurs du monde agricole et du tourisme alsacien. Le Salon International de l'Agriculture est le rendez-vous de la diversité et de la richesse de l'agriculture française et internationale. Il a réuni plus de 633 000 visiteurs en 2019, dont 32 000 professionnels et plus de 1 000 exposants.

Le projet a été porté par les deux Conseils départementaux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin. Il a été conduit sur le plan opérationnel par les équipes d'Alsace Destination Tourisme (ADT), en partenariat très étroit avec la Chambre d'agriculture Alsace. C'est donc grâce à cette nouvelle dynamique collective alsacienne que seront présentés l'espace « TerrAlsace, agriculteur et plus encore... » et le « Village Alsace », respectivement dans les Hall 4 et Hall 3 du Salon International de l'Agriculture, du samedi 22 février au 1er mars 2020 à Paris.

À travers ces deux concepts, les représentants de l'agriculture alsacienne – producteurs, éleveurs, transformateurs – seront accueillis et mis en avant dans des espaces renouvelés, spécialement et qualitativement identifiés « Alsace » et entièrement dédiés à leur valorisation et promotion.

Focus : fermes auberges. Le Conseil départemental du Haut-Rhin soutient une logique de développement durable dans la montagne et les vallées vosgiennes. Ce soutien est encore accentué suite à la crise sanitaire, de manière à permettre la pérennité d'une économie locale indispensable au territoire mais aussi d'un certain nombre d'équipements touristiques. Un montant forfaitaire de 3 000 € est versé sous la forme d'une aide (pas de remboursement pour le bénéficiaire) pour toutes les fermes auberges qui en font la demande et qui sont adhérentes à l'association des fermes auberges du Haut-Rhin. Ce fonds d'urgence du Département, présenté le 8 juillet à la ferme auberge du Schafert, à hauteur de 4,832 M€ est destiné aux acteurs de la filière touristique, qui ont un besoin urgent de trésorerie pour compenser les pertes ou pour préparer le redémarrage de leurs activités dans des conditions sanitaires adéquates.

Des actions de promotion des filières courtes auprès du grand public et des agents de la collectivité

- organisation d'animations spécifiques autour des circuits-courts et de la consommation responsable ;
- rédaction régulière d'articles dans le Haut-Rhin Magazine, journal départemental adressé à tous les Haut-Rhinois.

Un livret de recettes sur le miel a été publié en août 2020 afin de poursuivre les actions de sensibilisation en faveur des abeilles et la biodiversité. Le livret « la cuisine au miel d'Alsace, on en fait tout un plat » a été élaboré en interne (chef de projet Pascal NEUVY) avec de grands chefs comme Marc HAEBERLIN, Chef de l'Auberge de l'Ill, la Fédération des Syndicats des Apiculteurs du Haut-Rhin et les cuisiniers des collèges haut-rhinois.

- **Favoriser la consommation des produits issus de l'agriculture locale au niveau individuel**

Le site « Maferme68 », réalisé en 2013 en partenariat avec la Chambre d'Agriculture Alsace, présente, à l'échelle du département, les produits agricoles et les producteurs locaux sous démarche qualité pratiquant la vente directe. Il est également possible de faire une recherche se focalisant sur les produits bio. Le site « Maferme68 » devient en 2020 « *Mafermealsace* ».

- **Rôle de l'abattoir**

Extension des espaces de stockage froid et création d'un atelier de transformation dans l'abattoir départemental de proximité de CERNAY, outil indispensable aux filières d'élevage locales.

- **Poursuivre la mise en relation commerciale des producteurs locaux et des responsables de la restauration collective** grâce à l'outil ApproAlsace et accompagner le service de restauration de dix collèges pour augmenter la part de produits locaux et bio, grâce au partenariat avec la Chambre d'Agriculture Alsace. Au 1^{er} janvier 2019, l'Alsace compte 838 fermes engagées en agriculture biologique. Ils cultivent 8 % des surfaces agricoles utiles (SAU) engagées en agriculture biologique, soit 27 220 ha engagés en AB, Agriculture biologique (7,3 % de la SAU du Haut-Rhin en 2018).

Le marché français des produits bio se hisse à la hauteur de son homologue allemand, leader européen du bio. Mieux, les Français consomment désormais plus de produits bio que nos voisins allemands.

- **Poursuivre l'effort budgétaire et la recherche agronomique** visant à consolider les améliorations pastorales (prairies impactées par la sécheresse) pour lutter contre le changement climatique, par exemple par des fourrages plus diversifiés. Le maintien des prairies reste essentiel par l'ouverture des paysages, à l'attractivité touristique.

Le Département participe financièrement aux différents dispositifs agri environnementaux depuis le milieu des années 1990. Il a alloué 238 000 € (appel de fonds 2019 et 2020) en faveur des **Mesures Agri Environnementales et Climatiques (MAEC)**. Les MAEC correspondent, contre compensation financière, à un engagement volontaire des agriculteurs pour maintenir ou créer des prairies dans un objectif de lutte contre l'érosion des sols, de préservation de la qualité de l'eau, de la biodiversité, des zones inondables et du cadre de vie.

Le financement de ces mesures agro-environnementales et climatiques proposées aux exploitants agricoles est assuré par le Département (25%) avec une contrepartie européenne (75 %).

Soutien aux mesures agro-environnementales et climatiques Action 3.1.3	Les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) sont des contrats volontaires de 5 ans combinant pratiques agricoles et respect des milieux. Objectifs : en montagne, maintien des espaces ouverts et des richesses agro-écologiques- Hors montagne : maintien et création de prairies - préservation et développement des effectifs de racine bovine vosgienne dans le Haut-Rhin.	Portage par le département d'un nouveau PAEC « territoires » en 2019 Bilan estimé des engagements MAEC 12.000 ha maintenus ouverts et diversifiés en montagne + 1 700 ha de prairies conservées ou créées hors montagne + 1 000 vaches femelles de race vosgienne engagées.	☺ 2020
---	--	---	-----------

Le Laboratoire Vétérinaire Départemental

Traquer virus, parasites et bactéries pour protéger les animaux et ainsi contribuer à la préservation de la santé humaine, assurer la bonne qualité de nos aliments, surveiller et préserver la qualité de l'environnement dans le Haut-Rhin etc. Le Laboratoire Vétérinaire Départemental (LVD) contribue à des missions de tout premier plan en matière de santé publique.

Restauration scolaire

Une politique volontariste de développement de l'approvisionnement local des restaurations des collèges devra faciliter l'atteinte des objectifs énoncés dans le texte de loi EGalim visant à introduire dans la restauration collective "50 % de produits sous signes de qualité ou locaux en 2022, dont un minimum de 20 % de produits bio".

En 2020, un panel de huit collèges haut-rhinois sur le premier semestre 2020 (impacté par le COVID) faisait état d'une moyenne d'environ 15 % de produits bio, mais avec des écarts allant de 2 % à 36 % de produits bios selon les collèges. Les produits SIQO (hors bio) ne sont que très peu représentés pour l'instant, et méritent également d'être davantage pris en compte dans le futur.

Afin d'accentuer le développement du bio local, 10 collèges volontaires à l'utilisation de plus de produits bios locaux dans leur restauration scolaire sont accompagnés par Bio Grand Est. Afin de faciliter l'approvisionnement local des collèges, le Département participe également au développement du site « ApproAlsace », créé en collaboration avec la Chambre d'Agriculture d'Alsace.

Pour rappel, depuis 2010, l'effort de la collectivité s'est porté sur les collèges. Plusieurs opérations concernant l'approvisionnement local de leur restauration scolaire sont lancées, comme :

- approvisionnement en viande directement auprès de l'abattoir, propriété du Département ;
- opération « Je mange bio et local, c'est génial ! » depuis 2015 sur le territoire haut-rhinois ; poursuite des animations en faveur de l'approvisionnement bio et local ;
- animations contre le gaspillage alimentaire.

Ingénierie de projet : Plan alimentaire territorial (PAT)

Le Conseil départemental (Direction de l'environnement et du Cadre de Vie) suit actuellement, techniquement, l'avancée du projet de PAT (Projet Alimentaire Territorial) de Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) labellisé en 2018 par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

MOBILITES, DES CHOIX PLUS DURABLES

En France, le secteur des transports est le principal émetteur de gaz à effet de serre, avec près d'un tiers des émissions totales, selon l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). Les déplacements individuels sont responsables de plus de la moitié des émissions de gaz à effet de serre (GES) du secteur des transports.

Le chiffre : le réseau de RD 68 est d'environ 2 540 km et réseau cyclable de 170 km. La DRT intervient également en fauchant les accotements de 170 kilomètres d'itinéraires cyclables dont elle a la charge.

Depuis des dizaines d'années, le Haut-Rhin, comme le reste du territoire national, s'est développé sur la base des nouvelles possibilités offertes par l'automobile. Aujourd'hui, malgré le développement important des réseaux de transports collectifs, la voiture reste encore le mode de déplacement principal dans les zones les moins bien desservies en transports en commun. Mais une transformation profonde est en train de s'opérer en intégrant des nouvelles préoccupations énergétiques et l'aspiration croissante à vivre dans la proximité. Dans le même temps, les améliorations considérables de la qualité des transports en commun et la place croissante accordée au vélo comme mode de déplacement quotidien ont favorisé une amélioration de l'image accordée aux modes alternatifs. Ainsi, de plus en plus, les possibilités en modes de déplacement tendent à se diversifier.

En Alsace, selon les mesures présentées en mai 2020 par ATMO Grand Est, la pollution en dioxyde d'azote, d'origine automobile, a baissé pendant le confinement. Ce n'est pas le cas pour l'ozone dont les niveaux restent relativement élevés. À STRASBOURG, sur le mois de mars, la mise en place du confinement a mené à une baisse des concentrations moyennes journalières en oxydes d'azote proches des axes routiers de 68 %.

Vélos et pistes cyclables

Selon une étude de mai 2020, plus de la moitié des déplacements des Français font moins de 5 km. Pourtant, la voiture individuelle reste le mode de transport privilégié sur ces trajets courts (65 % sur les trajets de 1 à 2 km). Selon différentes estimations, près de 5 % des personnes de plus de 15 ans en France font du vélo quotidiennement (contre 30 % au Danemark et 43 % aux Pays-Bas).

Les Français disposent chez eux de 35,7 millions de vélos (dont 25 % sont « inutilisés ») mais ils considèrent davantage ceux-ci comme un loisir (la France est la deuxième destination mondiale du tourisme à vélo après l'Allemagne) ou une pratique sportive, que comme un mode de déplacement au quotidien (à l'exception de quelques villes, comme STRASBOURG où le vélo compte pour 16 % des déplacements domicile-travail).

- Mobilité/enfance

Des actions de sensibilisation sont menées afin de trouver des alternatives à la voiture individuelle, à favoriser l'utilisation du vélo ou des véhicules électriques. L'accompagnement social prend, par exemple, également en compte ses paramètres. L'ASE, dans le cadre de ses missions, finance l'achat de bicyclettes aux âges-clefs de l'évolution d'un mineur. Afin d'avoir une visibilité et un suivi de ces bicyclettes (bourse d'échanges, réparation...) une réflexion est en cours (fiche 6.2.3).

- Mobilité/collèges

La Direction des Routes (DIR), en partenariat avec la Direction de l'éducation, de la culture et des sports (DECS) et le Rectorat, a mis en place un service civique sur la mobilité.

Ce service civique interviendra au sein de l'ensemble des collèges du département afin de poursuivre la sensibilisation des étudiants sur l'impact du choix de mobilité sur l'environnement. Les interventions permettront de diffuser les informations sur les impacts positives et négatives des différents modes de transports sur l'environnement, l'économie et la santé. De plus, l'intervention permettra d'effectuer un contrôle des vélos des étudiants et mettre à jour leur connaissance du code de la route. Les interventions se feront en partenariat avec les collèges.

- Opération « Au boulot, j'y vais à vélo » bilan 2020

Dans le Haut-Rhin sont organisateurs du défi : le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays du Sundgau, le PETR Rhin Vignoble Grand Ballon, Colmar Agglomération, le Parc Naturel Régional du Ballon des Vosges, Mulhouse Alsace Agglomération, Saint-Louis Agglomération, le Pays Thur Doller. A noter que l'ADEME est à nouveau partenaire et que le Département de la Moselle ainsi que la Communauté d'agglomération de Chaumont viennent d'adhérer.

Cet événement s'adresse aux entreprises, associations et organisations publiques classées par catégories selon le nombre de salariés qu'elles incitent à effectuer leurs trajets domicile/travail à bicyclette pendant les quinze jours du défi reporté de juin à septembre.

En 2020, c'est le Groupe Hospitalier de la Région de Mulhouse et Sud Alsace (GHRMSA) qui a été choisi comme bénéficiaire du prix du Défi dans le cadre de sa politique vélo facilitant la vie des soignants (9 700 euros récoltés). Dans le Grand Est, 376 structures ont participé et 451 445 km ont été parcourus, ce qui représente 82 000 tonnes de CO2 évitées. Le Collège René-Cassin de CERNAY est premier sur quatorze établissements du Grand Est.

Action	Constat	Finalité	Bilan 2020	Etat
Alternatives à la voiture individuelle				
Développement des itinéraires cyclables Action 2.3.4	En outre, le cyclotourisme est promu pour découvrir le territoire à vélo. A ce jour : 1087 km, dont plus de 368 km en site propre.	Compléter l'offre de mobilité haut-rhinoise par des itinéraires cyclables touristiques et utilitaires, partagés avec d'autres modes doux (marche, rollers ...) Permettre l'intermodalité en desservant les gares et les zones de covoiturages.	Réalisations de sections manquantes sur des itinéraires inscrits au schéma actuel. Evaluation, diagnostic et enjeux d'une nouvelle politique cyclable pour une mise en œuvre en 2020-2021. Réorganisation des gestionnaires du réseau cyclable.	☺

Incitation au covoiturage et site de réservation Action 2.3.5	Le CD68 a impulsé une dynamique nouvelle en faveur des mobilités durables notamment grâce à la plateforme de covoiturage www.covoiturage67-68.fr en partenariat avec le CD67. Le site de covoiturage est ouvert depuis mars 2015 ainsi que le lien avec FLUO.	Le soutien au covoiturage s'inscrit dans une stratégie plus globale multimodale.	L'action suit son cours : plusieurs communautés ont été créées par les utilisateurs afin de regrouper des covoitureurs de mêmes secteurs. Un nouveau marché est lancé en 2020 afin de moderniser le site internet.	☺
--	---	--	--	---

- 2020 Installation de panneaux pour encourager le cyclisme en montagne

Des circuits plus sympas et mieux renseignés pour les cyclistes ont été mis en place avec l'installation de 58 bornes vélo dotées de panneaux, disposés à partir du lundi 6 juillet à proximité des cols vosgiens les plus fréquentés [cols du Gaschney (RD310), du Hohrodberg (RD5bisI), du Platzerwasel-Schnepfenried (RD27), du Markstein (RD430) et du Grand Ballon – depuis le col Amic et le Markstein – (RD431)]. Cette opération a été prise en charge par le Conseil départemental du Haut-Rhin en consultation avec les associations cyclistes, à hauteur de 22 000 euros.

Concernant le secteur du tourisme, la Stratégie Interdépartementale d'Innovation et de Développement Touristique pour l'Alsace 2017-2021, adoptée par les deux Départements alsaciens, comporte un axe fort pour le développement de l'itinérance douce.

Action	Constat	Finalité	Bilan 2020	Etat
Direction des routes				
Hiérarchisation du réseau cyclable du Haut-Rhin	La hiérarchisation du réseau cyclable permet de définir un réseau structurant sur lequel <ul style="list-style-type: none"> - l'entretien est continu par le CD68 hors agglomération - la signalisation est cohérente - l'investissement des collectivités est prioritaire. 		Le réseau structurant a été voté le 1 ^{er} juillet 2019 il est constitué des 3 eurovéloroutes, des liaisons Colmar-Breisach, Guebwiller-Fessenheim, Dannemarie-Bonfol et des itinéraires de vallées. <ul style="list-style-type: none"> - les conventions de gestion entre collectivités (2020) - le schéma de signalisation (2021) 	
Guide des aménagements cyclables	Au sein du département, les aménagements créés par l'ensemble des collectivités sont très divergents.	Le guide permettra : <ul style="list-style-type: none"> - d'aider les communes dans leur choix - d'uniformiser les aménagements pour faciliter l'usage du vélo. 		

- Aménagements routiers et environnement

- Travaux de réfection des chaussées, entretien des bords de route : les questions environnementales ont pris la route

Outre la question majeure de la place de la voiture individuelle dans l'ensemble des mobilités, la route est de plus en plus impactée par les exigences environnementales. Aujourd'hui quand on refait une route, on fait de plus en plus appel au recyclage des matériaux existants : l'ancien enrobé est par exemple transformé avant d'être réutilisé. Les enrobés tièdes sont également privilégiés : ils réduisent l'énergie nécessaire à leur fabrication. Dans les marchés publics, les critères environnementaux tels que le recyclage ou les distances de transport des approvisionnements pèsent davantage pour départager les entreprises.

Sur les bas-côtés des routes, la règle généralisée est maintenant au « 0 phyto » : plus d'achat, ni d'utilisation. Il se dit même que c'est au bord des routes que la biodiversité est la mieux préservée. La fauche raisonnée a là aussi gagné du terrain. Selon les routes, si la première largeur est régulièrement fauchée pour des raisons de visibilité et de sécurité, le reste est coupé après la mi-juillet : cela permet le bon développement des herbes et des fleurs. Et ça, les sauterelles, les papillons, les abeilles et les oiseaux adorent ! Voilà comment les bords de route deviennent les nouveaux refuges de la biodiversité... à condition de ne pas y déverser nos déchets personnels. Chaque année les deux Départements dépensent plus de 400 000 € pour les ramasser !

Autre dossier concernant le transport multimodal comme priorité : le confortement de la plateforme aéroportuaire de l'EuroAirport de Bâle-Mulhouse avec la réalisation de son raccordement au réseau ferroviaire. Les élus ont voté en 2020 la participation du Département au financement des études d'avant-projet détaillé pour un montant de 270 000 €.

Action	Constat		Bilan 2020	Etat
Gestion des routes et de pistes cyclables				
Aménagements routiers et cyclables limitant les GES Action 1.4.1	Réseau de RD d'environ 2 540 km, conçu et géré en régie ; Les travaux d'aménagement de ce réseau génèrent une part importante d'émissions de GES à diminuer par des choix de conception et de techniques appropriés.		Mise en œuvre et premières utilisations d'éco-comparateurs à l'issue du déploiement de NEMO avec comme objectif en 2020 de généralisation de ces outils si le test est positif.	☺
Introduction d'agrégats dans les enrobés Action 1.4.3	Les enrobés bitumineux mis en œuvre jusqu'à une période récente sont constitués de matériaux issus exclusivement des ressources naturelles. La technique autorisant l'introduction d'agrégats permet de réaliser des économies de matériaux.	Préserver les ressources naturelles en granulats et bitume Diminuer les émissions de GES par les économies réalisées sur les transports de matériaux.	A ce jour dans les différents chantiers, 10% à 40% d'agrégats sont incorporés dans les enrobés (couche de roulement) et 20 à 60% dans les couches de fondations. Dans la pratique, la moyenne est de 20% d'agrégats en couche de roulement et 30% en fondation.	☺

Action	Constat	Finalité	Bilan 2020	Etat
Gestion des routes et de pistes cyclables				
Optimiser la viabilité hivernale Action 1.4.5	Les nouveaux engins, logiciels et équipements intelligents permettent de mieux doser les quantités de sels de déneigement utilisées les jours où les conditions météorologiques le nécessitent. En outre, les tournées peuvent être adaptées à l'état précis des routes.	Préserver les ressources naturelles et notamment les sources d'eau potable. Réduire les quantités de sels Limiter les consommations de carburant des engins.	Les nouvelles acquisitions de saeuses sont désormais équipées d'une caméra thermique qui permet de régler instantanément par capteurs infra-rouge le dosage de sel suivant l'état de la chaussée.	☺
Enrobés tièdes pour les chaussées Action 1.4.2	L'usage d'enrobés bitumineux à chaud, mis en œuvre à des températures élevées (140 - 160° C), constitue la pratique la plus courante pour la réalisation de chaussées, que ce soit en aménagement neuf ou en entretien. Les enrobés tièdes (diminution de 20 à 40° C de la température de fabrication) offre de nombreux avantages.	Réduire la consommation énergétique de la production ; Limiter l'empreinte environnementale (GES) ; Améliorer les conditions d'usage sur les chantiers, tant pour les opérateurs que pour les riverains.	Il est demandé aux entreprises de proposer en priorité des enrobés tièdes sur tous les chantiers de couche de roulement.	☺
Action	Constat	Finalité	Bilan 2020	Etat
Gestion des routes et de pistes cyclables				
Réduction de l'éclairage hors agglomération Action 1.4.6	La consommation électrique, les frais d'abonnement et les coûts de maintenance liés à l'éclairage public des RD hors agglomération pèsent pour plus de 150 000 € sur le budget de fonctionnement. Une réflexion est engagée sur l'utilité de l'éclairage des voies et sur sa véritable plus-value en termes de sécurité routière.	Réduire de 75 % la consommation électrique liée à l'éclairage Réduire les coûts d'entretien des équipements routiers.	Le travail est principalement axé sur le principe de transférer les éclairages restant encore en fonction aux communes. Pour cela, la mise aux normes et la vérification de stabilité sont réalisées auparavant. De plus, une modernisation des équipements est généralement effectuée, avec par exemple la mise en place de LED en lieu et place des ampoules.	☺

Prévention du bruit

Une consultation grand public a été organisée entre le 27 juillet et le 27 septembre 2020 sur la troisième phase du projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) du réseau routier du Département du Haut-Rhin.

Après d'éventuelles modifications suite aux observations formulées lors de la consultation publique, le PPBE sera soumis à l'approbation définitive de la Commission permanente de l'Assemblée départementale et mis en ligne sur le site www.haut-rhin.fr.

Une gestion des routes soucieuse de la biodiversité

Action	Constat	Finalité	Bilan 2020	Etat
Gestion des routes et de pistes cyclables				
Fauchage différencié des bas-côtés des voiries Action 1.4.7	L'activité de fauchage des dépendances est la première en temps passé.	Amender et optimiser les pratiques de fauchage pour les rendre plus compatibles avec la préservation et le développement de la flore et de la faune, tout en assurant la sécurité des usagers.	Bilan présenté en 2020 : gain de plus de 10 000 heures d'agents par rapport à 2010 ainsi qu'une diminution du recours aux prestataires privés Augmentation du nombre d'espèces par rapport à 2010, 67 à 135 % d'espèces végétales en plus selon les endroits.	☺
Prairies naturelles dans certains échangeurs Action 1.4.8	Il est possible de substituer la couverture végétale par des plantes prairiales dont le cycle végétal nécessite un entretien moindre : un seul fauchage par an. Réduire les tontes, donc économiser de l'énergie et du temps. Valoriser le paysage routier par des floraisons prairiales. Augmenter la biodiversité de la flore et de la microfaune.		9 sites soit 10 000 m ² gérés en prairie.	☺

Le chiffre : 262 tonnes de déchets sont ramassées chaque année sur les bords des routes nationales et départementales dans le seul département du Haut-Rhin soit 80 000 € par an pour déléguer au ramassage quatre agents à temps plein.
Une nouvelle campagne de sensibilisation a été lancée à l'été 2020.

Parc automobile 2020

Un nouveau marché a pris effet fin 2018 induisant l'arrivée de nouveaux véhicules dont le nombre a baissé de 22 unités, par rapport à ceux qu'ils remplacent. Nos actuels marchés courent respectivement jusqu'à 2022 et 2023. Outre les motorisations moins polluantes, basées sur les dernières normes Euro au moment de la passation du marché, il est également composé de 16 véhicules électriques, avec deux fois plus d'autonomie que les anciens, rendant ainsi possible leur utilisation pour la globalité des déplacements courants.

INGENIERIE ET ACCOMPAGNEMENT DES TRANSITIONS DES TERRITOIRES

Un changement « systémique » vers une société bas carbone devra passer par la mise en mouvement de tous. Des visions renouvelées au travers de la CeA, des évènements comme la crise Covid, la fermeture de la centrale de FESSENHEIM, les mutations actuelles ressenties sur les plans social, économique, politique et culturel, interrogent les décideurs locaux et les habitants qui vivent ainsi cette temporalité de transition et qu'il s'agit d'accompagner.

Pour la plupart des thématiques, qu'elles soient obligatoires ou volontaristes, la collectivité n'intervient pas seule sur les questions de développement durable. En effet, elle met en œuvre ses politiques publiques en lien avec des partenaires, notamment publics, parapublics ou associatifs.

Le Département met son expertise et son ingénierie au service des territoires pour les accompagner dans leur transition énergétique.

Politique de Développement Territorial

A travers sa nouvelle Politique de Développement Territorial (PDT) 2019-2021, le Département du Haut-Rhin souhaite encourager la transition énergétique qui est une thématique éligible au titre du Fonds d'Attractivité des Territoires et qui permet le soutien à des projets exploitant le potentiel solaire des édifices publics. La PDT porte sur un soutien aux investissements au moyen de deux fonds, le Fonds d'Attractivité des Territoires et le Fonds de soutien aux Projets de Proximité dont les enveloppes financières sont réparties dans quatre Territoires de Vie.

Les projets déposés par les partenaires doivent se rapporter à des thématiques précises dont voici quelques exemples :

- Au titre du Fonds d'Attractivité des Territoires répondre aux enjeux du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) (maisons de santé, structures d'inclusion sociale, maison de services aux publics...) :
 - encourager la transition énergétique (exploitation du potentiel solaire des bâtiments publics) ;
 - optimiser et moderniser les équipements culturels existants ou à venir ;
 - favoriser la mobilité dans les territoires (mobilité douce, aires de covoiturage...) ;
 - répondre aux besoins en matière de petite enfance et de périscolaire.
- Au titre du Fonds de soutien aux Projets de Proximité :
 - améliorer la présence et l'accessibilité des services en tenant compte des axes du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP) (maintien du dernier commerce en milieu rural...) ;
 - favoriser la vie citoyenne (équipements locaux sportifs et de loisirs) ;
 - lutter contre la fracture numérique pour les publics prioritaires du Département en tenant compte des axes du SDAASP (acquisition de matériel, e- santé...).

Un apport en ingénierie

La solidarité territoriale haut-rhinoise se traduit également par un apport en ingénierie aux territoires par le biais de ses services et de ses satellites (ADAUHR-ATD, ADIRA, ADT, ADIL) et par l'implication du Département dans les contrats de ville, de ruralité et Action Cœur de Ville dans les différents territoires. Afin de toujours mieux accompagner les territoires dans leur projet de développement au service de leurs populations, le Département du Haut-Rhin a élaboré au second semestre 2018, une nouvelle Politique de Développement Territorial pour les années 2019 à 2021, adoptée le 14 décembre 2018 et en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

Disposant d'une culture professionnelle développée sur le plan technique, le Département du Haut-Rhin a, entre autres, comme caractéristique de partir du local vers le global et de confronter les diagnostics d'experts à la réalité du terrain pour fonder son action. Cette posture de proximité et d'action permet à la collectivité de s'engager sur des objectifs fiables, concrets et atteignables.

Le Conseil départemental est en mesure d'apporter aux territoires haut-rhinois un soutien en ingénierie.

Dédié aux communes et intercommunalités, son site Macommune68 constitue un point d'entrée pour toute demande en la matière. Il met à leur disposition de nombreux outils d'aide à la décision :

- le cadastre solaire, élaboré en interne, a été mis en ligne fin 2018. Cet outil informatique, gratuit, permet de visualiser et d'évaluer gratuitement le potentiel solaire des toitures des bâtiments et habitations dans le département. Elle permet de connaître la quantité d'énergie qui arrive du soleil sur 1 m² de toiture pendant une année (représente le potentiel de la toiture). Au-delà de 1 000 kWh/m², l'on peut considérer que ce potentiel est relativement élevé et qu'il est potentiellement intéressant d'installer des panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques sur les toitures (www.info68.fr) ;
- afin de promouvoir et de contribuer à la protection de notre patrimoine, les services techniques des deux Départements alsaciens collaborent depuis 15 ans, pour la création et l'édition d'affiches et de plaquettes d'information et de sensibilisation à la nature et à l'environnement. Les supports produits peuvent être de tout type : affiches, plaquettes, dépliants, cartes postales, CD Rom, sites Internet des collectivités, etc.

20 ans du GERPLAN, un outil intercommunal au service d'un développement durable

Fin des années 90 dans le Haut-Rhin : scénario de tension et de crispation entre acteurs locaux autour de la gestion de l'espace rural et périurbain, objet de toutes les attentions mais tiraillé entre intérêt environnemental, agricole, urbain, paysager, etc.

En 2000, le Département du Haut-Rhin lance le plan de gestion de l'espace rural et périurbain, GERPLAN, invitant localement élus, agriculteurs, naturalistes, institutionnels, à se mettre autour de la table et à co-construire, progressivement et sûrement, un plan d'actions intercommunal multifonctionnel.

En tant que recueil de préconisations, le GERPLAN a vocation à servir de référence en matière d'aménagement du territoire pour, par exemple, la révision des documents d'urbanisme, la définition des zonages des mesures agri-environnementales, des travaux de restauration dans les domaines de l'agri-environnement et de l'environnement, etc. 53 actions ont été ainsi soutenues en 2020.

Focus : Le GERPLAN a 20 ans en 2020 ! 15 structures intercommunales sur 16 engagées dans la démarche, soit 345 communes sur 366 (dont 4 allemandes), un réseau territorial d'animation efficace et dynamique, 1 150 actions en 20 ans réalisées en faveur de la nature, de l'agriculture, du paysage et du mieux vivre ensemble ou comment l'efficacité collective transcende les intérêts individuels au bénéfice d'un territoire et de ses habitants.

Plusieurs animations ont eu lieu en 2020 mais aussi une très belle exposition photos : **Dans l'œil des GERPLAN**. L'idée est de mettre en avant la diversité des acteurs locaux ainsi que des actions qu'ils ont mises en œuvre via le GERPLAN. Il faut une dynamique et une animation locale pour que les projets voient le jour d'où la volonté de photographier les faiseurs sur le site de leurs actions réalisées ou en devenir, et les animateurs. Un photographe professionnel a réalisé 10 photos d'opérations représentant la multiplicité des thématiques GERPLAN, choisies par chaque EPCI engagé dans la démarche. 102 réalisations GERPLAN ont été photographiées et **centrées sur les personnes** à l'origine de leur création. L'objectif de l'exposition est de montrer à un large public les réalités de terrain de la démarche GERPLAN.

Parmi les autres actions réalisées dans le cadre des 20 ans du GERPLAN, il est possible de citer :

- une sortie à destinations des élus du 21/09/ 2020. Au programme, différentes visites (point de ventes de produits locaux, aménagement paysager, mare à crapaud vert, repas dans un collège, ...),
- « Curieux de nature » : projection/débat grand public, film/débat avec Serge DUMONT le 24/09/2020,
- trois animations à destination des enseignants (les Mercredi du patrimoine) avec des thèmes variés : « abeilles » le 30/09 avec la fédération des apiculteurs et l'Observatoire de la Nature , le 14/10 sur le thème des « vergers » à HEIDWILLER avec le CINE d'ALTENACH, 2 décembre à OBERSAASHEIM sur les paysages, la céréaliculture avec la présentation d'une boulangerie bio,
- « Les Chantiers des 4 saisons » : chantiers participatifs sur des sites du Conseil départemental avec taille de fruitiers, plantation d'arbustes, identification de la flore.... (projet impacté par le COVID),
- « Starbracadémie » : une expo du 9 au 23/11 à l'Hôtel du département sur les arbres remarquables et un focus sur les photos du verger de l'exposition « dans l'œil des GERPLAN »,
- « 10 ans, noces de miel » : Essaimage du programme "l'abeille sentinelle de la biodiversité" dans les EPCI : installation d'une ruche dans 4 EPCI volontaires (Vallée de Saint-Amarin, Saint-Louis Agglomération, Sundgau, Sud Alsace Largue) et suivi par syndicat apicole local et au moins un agent intercommunal.

Et la suite de l'histoire ? La démarche GERPLAN, penser et agir avec et au plus près du local, sa marque de fabrique, continue de primer sur le penser et agir global et d'évoluer selon les besoins locaux des territoires. Ses derniers concernent la lutte contre les îlots de chaleur en zone urbaine. Fin 2019, la démarche GERPLAN s'empare de la problématique et propose une végétalisation à base d'essences locales adaptée à ce type de milieu.

La recherche en archives au service du développement durable

Le recours aux cartes anciennes, photos, témoignages, rapports sont autant de sources disponibles permettant d'acquérir de la matière et le recul nécessaire à la bonne conduite des études et projets tout en apportant une plus-value en terme de développement durable.

L'apport des archives s'avère primordial dans le domaine de l'eau pour :

- acquérir une bonne connaissance de l'aléa inondation en vue de pouvoir l'anticiper, s'en prémunir et mieux le gérer. L'idée est de promouvoir une gestion efficace du risque d'inondation et pour ce faire, les travaux réalisés en rivière allient héritages passés (digues, seuils, ...) et techniques soucieuses de la nature et de l'environnement (ex : préservation des zones inondables, recréation de zones humides et de zones d'épandage des crues, réalisation de seuils équipés de passe-à-poissons pour lutter contre l'érosion régressive tout en garantissant la franchissabilité des ouvrages à la faune piscicole) ;
- bénéficier des savoir-faire et de l'expérience passée en terme de production électrique (usines hydroélectriques sur le Rhin, STEP lac Noir/lac Blanc) ;
- connaître les emplacements d'anciens gisements (gaz, pétrole, potasse, etc.) et leurs effets sur l'environnement ;
- réaliser des études d'impact des aménagements sur l'environnement et les cours d'eau. (Ex : Impact de l'exploitation des Mines Domaniales de Potasse d'Alsace (MDPA) sur la Thur ou Impact des aménagements successifs du Rhin sur le comportement du fleuve, l'environnement, l'agriculture, la biodiversité et la position de la nappe phréatique d'Alsace) ;
- localiser le passage de conduites anciennes et actuelles (eau, électricité, gaz, hydrocarbures).

ACCOMPAGNEMENT DE LA POPULATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Actions de sensibilisation des citoyens

Le « retard au démarrage de la transition énergétique » s'explique en partie par une certaine tendance à considérer que l'action doit prendre place ailleurs que chez soi, les différentes catégories d'acteurs se renvoient la balle. Il semble dans les derniers sondages que, si la thématique environnement est dans le trio de tête des préoccupations des Français, ces derniers connaissent mal les enjeux climatiques du pays, ce qui les incite à prioriser des actions moins efficaces pour réduire nos émissions de CO₂. Le Département souhaite donc effectuer un travail de pédagogie, de débat public dans une logique de sa compétence « l'éducation populaire ».

Les chiffres : sondage récent mené par BVA 2020. La majorité des Français est favorable à l'investissement dans les énergies renouvelables pour lutter contre le réchauffement climatique (85 % pour les panneaux solaires, 66 % pour les éoliennes). Or la production électrique n'est aujourd'hui pas vraiment une priorité pour l'action climatique en France : l'électricité française, produite à partir d'énergies bas-carbone (nucléaire), contribue peu au réchauffement climatique.

Les Français veulent un engagement pour le climat. Mais ils sont plus réticents lorsque ce changement les touche directement, soit au niveau de leur revenu, soit au niveau de leurs habitudes de mobilité. Motivés, mais pas trop, donc.

- Le dispositif d'Education à l'Environnement et au développement durable

- une structure associative alsacienne, l'ARIENA coordonne l'action des associations d'éducation à l'environnement grâce à un financement des trois collectivités (la Région Grand Est et les deux Départements) et de l'Etat (DREAL) ; Ce mode de fonctionnement est unique en France ;
- un label alsacien de qualité : le label CINE (Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement) ;
- une instruction conjointe par le Conseil départemental du Haut-Rhin, la Région Grand Est et l'Etat des demandes de financement du réseau, via un dispositif intitulé « Appel à projets régional », le Conseil départemental du Bas-Rhin ayant, quant à lui, adopté son propre appel à projets (AMI).

Le réseau est néanmoins plus développé dans le Haut-Rhin : offre environ deux fois plus importante par rapport à la population, soit plus de 120 000 journées/enfant/an.

- Domaine des déchets

La forte implication du Département dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets depuis plus de deux décennies a permis d'obtenir des résultats de valorisation des déchets significativement supérieurs à la moyenne nationale.

Suite à la Loi NOTRe, la planification des déchets a été transférée à la Région Grand Est mais le Département continue de jouer un rôle d'animateur local dans le cadre de sa politique en matière de développement durable. **L'opération Haut-Rhin propre** programmée les 27, 28 et 29 mars 2020 a été annulée suite à la pandémie COVID **et les gants achetés pour cette action ont été donnés aux EPHAD pendant la phase de rupture de stocks et d'approvisionnement.**

Pendant la période de confinement, le Département a joué un rôle « d'animateur » avec la mise en relation des différentes structures intercommunales en charge des déchets afin de partager leurs expériences, pratiques et bonnes idées pour le maintien de la continuité du service lors de cette période si particulière.

Le Département a continué, en 2020, le tri des déchets en interne produits par ses différents services.

- Les collégiens et le développement durable : les habitants et citoyens de demain

- La démarche E3D (établissement en démarche de développement durable) : le rectorat en liaison avec ses partenaires, dont le Conseil départemental, poursuit le processus de labélisation E3D. Dans ce cadre, relancer certaines initiatives liées à la biodiversité (entre autres) peuvent être mises en œuvre ou redynamisées. Le Département du Haut-Rhin participe en contribuant aux formations, en présentant les possibilités offertes dans le cadre des politiques en place et participe selon les cas financièrement ou matériellement. La démarche prend rapidement de l'ampleur.
Le Département s'appuie sur cette dynamique nouvellement créée pour identifier les besoins et pourvoir accompagner les établissements dans leur projet. Participation aux formations et jurys destinés à la labélisation E3D (également dans le cadre de la mission 1.3 : sensibilisation du personnel des collèges).
- La poursuite du recensement des emplacements de biodiversité dans les collèges.

Accompagnement social : favoriser l'insertion sociale et professionnelle

- Les plateformes rSa

Dans le Haut-Rhin, l'entrée dans le dispositif rSa s'effectue via les plateformes rSa de MULHOUSE et COLMAR, qui sont respectivement portées par les Services Territorialisés rSa Sud et Nord.

Elles sont au cœur de la politique du juste droit développée depuis 2016 par le Département et permettent l'instruction de droit (qui peut également être faite par voie dématérialisée sur le site de la CAF) et l'orientation des bénéficiaires du rSa vers un référent le plus adapté à leur situation. L'accompagnement démarre ensuite avec pour objectif l'insertion sociale ou professionnelle.

L'instruction et l'orientation sont des étapes clés, l'enjeu est d'effectuer une prise en charge rapide afin permettre une dynamique d'insertion, éviter les phénomènes de précarisation et de désinsertion.

- La sensibilisation des publics - bénéficiaires du rSa - à l'éco-responsabilité, par le réseau des acteurs concourant à la politique départementale d'insertion.

Le bénévolat des bénéficiaires du rSa comme vecteur d'inclusion, axe majeur de la politique d'insertion, ce dispositif nouveau est déployé depuis 2017 : 1 158 engagements de bénévoles ont été signés et 1 484 offres de missions de bénévolat ont été proposées par 150 structures, par le biais de la plateforme Internet. Les activités concernent tous les domaines : environnement, loisirs, culture et patrimoine, vie locale et citoyenneté, aide à la personne, social et humanitaire, sport, etc. <https://benevolat.haut-rhin.fr/>

Un appel à Projets 2020 a été lancé fin 2019 pour la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion. Dans ce cadre, le Département :

- renforce le partenariat avec le monde économique par l'intermédiaire de l'ADIRA (Agence de Développement d'Alsace), les entreprises, les DRH et plusieurs Directions de la collectivité, et sa chargée de mission entreprises ;
- mobilise également les partenaires de l'emploi, de la formation et de l'insertion ainsi que les référents départementaux intervenant dans le suivi des bénéficiaires du rSa, pour repérer les profils correspondant aux besoins des entreprises et favoriser les liens directs,
- développe ainsi une offre de services en direction des entreprises (hotline avec référent pouvant répondre aux questions des DRH, etc.) ;
- propose aux structures porteuses de projets « Demain à l'emploi » cherchant à mobiliser de manière originale, intensive et collective les bénéficiaires du rSa pour une prise de poste imminente (coaching ciblé) ;
- poursuit l'Opération Vendanges (cumul du rSa avec un salaire pour les allocataires qui s'investissent dans cette activité), étendue en 2020 à la récolte des asperges et la cueillette des fraises, Lancé en 2018, le dispositif rSa et vendanges connaît de plus en plus d'adeptes dans le Haut-Rhin. Près de 350 bénéficiaires du rSa se sont portés candidats. Avec la nouvelle collectivité européenne d'Alsace, qui verra le jour en 2021, la mesure sera prolongée ;
- développe une réponse à la problématique que constitue souvent la mobilité pour les bénéficiaires du rSa, en proposant une aide adaptée et individuelle qui tient compte de leurs problématiques et de l'organisation territoriale, via l'Aide Départementale Individuelle à la Mobilité (ADIM) et sensibilise les professionnels de l'accompagnement vers l'emploi aux questions de la mobilité (Réseau mobilité).

- **Lutte contre la pauvreté**

La convention avec l'Etat, porte sur la période 2019/2021 avec pour objectif de favoriser « l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux dans les domaines de l'emploi, du logement, de la protection de la santé, de la justice, de l'éducation, de la formation et de la culture, de la protection de la famille et de l'enfance. »

Action		Bilan 2020
Accompagnement social adapté au changement sociétal à mener		
Sensibilisation à l'écoresponsabilité des publics en insertion Action 6.2.2	Les publics RSA bénéficient de sensibilisation à la transition énergétique et à des éco-gestes adaptés, qui, en outre, leur permettent de réduire leurs factures énergétiques.	Poursuite de l'action avec les conventionnements Conseil départemental/structure mentionnant la démarche Planètes 68. ☺

Accompagner la rénovation de l'habitat et la préservation du patrimoine

En 2020, le Département a poursuivi sa politique de l'habitat (hors délégation) réorientée essentiellement sur la lutte contre la précarité énergétique. Son intervention a ciblé notamment la réhabilitation énergétique des logements publics et privés avec la mise en place, pour ces derniers, d'une assistance et d'une ingénierie en faveur des ménages aux ressources modestes et le développement d'une dynamique collective en lien avec les territoires.

L'année 2020 a vu une montée en puissance de la politique départementale de l'habitat avec la mise en œuvre des dispositifs suivants :

- Soutien au Programme d'Intérêt Général de m2A « Habiter Mieux Louer Mieux » comprenant un volet copropriété fragile,
- Nouveau Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC) 2019-2022 centré sur l'accompagnement des copropriétés fragiles vers des travaux énergétiques,
- Mise en œuvre des conventions avec l'association « Territoires et Habitat 68 », Procvivis Alsace, l'ADIL 68 et les Communautés de Communes volontaires pour l'utilisation des prêts gérés précédemment par le PACT 68,
- PIG transition Ecologique (PIG TE),
- Rôle de conseil en matière de rénovation : l'ADIL est chargée du conseil et de l'accompagnement des ménages et des collectivités dans leurs projets en matière d'habitat.

- **Plan Patrimoine 68 en 2020**

En mai 2019 la Fondation du Patrimoine et le Conseil départemental du Haut-Rhin ont signé une convention de partenariat au profit du patrimoine haut-rhinois. Ce programme d'aide est destiné à soutenir la restauration de sites remarquables protégés, du patrimoine de territoire, des châteaux-forts et des maisons anciennes traditionnelles. Cette politique a pour but de préserver les traces de notre histoire pour les générations futures, mais aussi de renforcer l'attractivité du territoire. Plan Patrimoine 68, en 2020, c'est au total, 34 dossiers qui ont été soutenus en 2019 pour un montant de 2,3 M€ et 63 dossiers retenus en 2020 pour un montant de 1,6 M€, soit un total de 4 M€.

- **Sensibilisation à un usage responsable des énergies**

Le Département a lancé un Appel à Projets Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) Année 2020 avec un volet destiné à encourager les ménages dans la nécessaire adaptation à la transition énergétique.

Afin d'accompagner ces ménages, fournisseurs historiques et associations locales sont invités à s'associer pour proposer des actions visant à comprendre et maîtriser leurs consommations d'énergie afin de prévenir les risques d'impayés et améliorer ainsi leurs conditions de vie.

EPANOUISSEMENT DES HAUT-RHINOIS PAR LA CULTURE, LE SAVOIR, LA CITOYENNETE ET LE SPORT

Culture et sport

Le Département participe à l'épanouissement de la population et, par là, au développement durable du territoire. Cette approche permet de répondre à la fois aux enjeux d'attractivité du territoire, mais également sociétaux en favorisant l'émancipation et la citoyenneté par l'éducation artistique, culturelle et sportive en garantissant un accès à une offre culturelle de qualité à tous les publics sans en exclure aucun.

Du patrimoine aux industries culturelles et créatives, en passant par les savoirs, la culture agit sur les dimensions éducatives, sociales, économiques et environnementales du développement durable. Elle touche au sensible, promeut les valeurs de partage, de bien commun, du vivre ensemble, de la citoyenneté...

Le Département a fait de l'accès à une culture diversifiée un axe prioritaire de sa politique culturelle qui est une composante majeure de sa stratégie de réussite éducative. Les actions des acteurs du tissu culturel (théâtres, musées, châteaux, médiathèques, écoles de musique, de danse, de théâtre...) réparties sur le territoire et soutenues par le Département, permettent de concrétiser cet objectif.

De son côté, le Conseil départemental du Haut-Rhin développe de nouveaux dispositifs tels que les Appels à projets thématiques pour agir plus directement sur la réduction des inégalités face à la culture, notamment en faveur des publics relevant des compétences départementales : enfants, collégiens, personnes âgées, en situation de handicap ou en difficultés socio-économiques.

Action	Constat	Finalité	Bilan 2020	Etat
Sensibilisation du grand public				
Accès pour tous à la culture Action 1.1.6	L'accès de tous à la culture est une priorité de l'action départementale dans sa dimension sociale et territoriale. Or, une frange importante de la population, notamment les personnes en situation de fragilité (personnes âgées, dépendantes, handicapées, relevant des dispositifs de solidarité), ou également les jeunes (collégiens) sont peu touchés par l'offre culturelle.	Réduire les inégalités dans l'accessibilité culturelle, travailler sur le vivre ensemble, l'intégration, en agissant sur les jeunes, citoyen de demain, et les personnes "fragiles" éloignées de l'offre culturelle.	Poursuite des actions spécifiques sont mises en œuvre chaque année par les acteurs culturels conventionnés et directement par la Médiathèque du CD68.	☺

- **« Schéma de la lecture publique » pour les années 2019 à 2024**

Le 21 juin 2019 le Conseil départemental a adopté pour sa Médiathèque un Nouveau Schéma de Lecture Publique qui engage une étape importante de modernisation de l'équipement (réinformatisation, rénovation du magasin d'accueil...) et d'amélioration des services rendus aux bibliothèques et à la population du Haut-Rhin (nouvelle organisation de la circulation des documents, accompagnement des usagers des bibliothèques aux évolutions numériques...). Le Nouveau Schéma porte une attention toute particulière aux publics empêchés (personnes âgées ou handicapées, publics éloignés de la culture), pour une meilleure adaptation de l'offre culturelle à leur endroit.

FOCUS : Le Festival Vos Oreilles ont la parole a 10 ans : c'est plus de 160 événements dans toute l'Alsace du 12 octobre au 1^{er} novembre 2020 ! conteurs, conteuses, compagnies et musiciens vous attendent pour d'envoûtantes nouvelles histoires sous forme de spectacles ou de formations. Autant d'aventures pour déambuler dans nos imaginaires. Organisé conjointement par les Conseil départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, piloté par la Bibliothèque départementale du Bas-Rhin et la Médiathèque départementale du Haut-Rhin, il est soutenu par la Direction régionale des affaires culturelles. **Une édition anniversaire qui s'insère dans une année particulière dans laquelle la culture a un rôle majeur à jouer** : 55 événements à distance en régie directe : contes par téléphone, en visioconférence, en Facebook live, en podcast audio ou vidéo, écrits et envoyés..., sans compter le lancement en parallèle de la chaîne YouTube du festival !

Le sport, vecteur de santé et de bien-être

La pratique physique et sportive est un vecteur de lien social et de citoyenneté. L'article L.100-1 du Code du sport précise notamment la portée de la fonction sociale et éducative du sport : « Les activités physiques et sportives constituent un élément important de l'éducation, de la culture, de l'intégration et de la vie sociale. Elles contribuent notamment à la lutte contre l'échec scolaire et à la réduction des inégalités sociales et culturelles, ainsi qu'à la santé. La promotion et le développement des activités physiques et sportives pour tous, notamment pour les personnes handicapées, sont d'intérêt général ».

Les manifestations sportives permettent la valorisation des équipements sportifs du Département, le développement des activités sportives et la promotion de la pratique du sport. Les mercredis du sport sont une réussite.

Promouvoir la citoyenneté, la tolérance et la culture de l'engagement

Le Conseil départemental du Haut-Rhin est particulièrement mobilisé pour l'encouragement à la citoyenneté et le renforcement du dialogue interreligieux. A ce titre, il est un partenaire de premier plan de l'Education nationale pour promouvoir les valeurs de la République auprès de la jeunesse.

- **Stratégie en faveur de la réussite éducative P.R.E.T. - Pour la Réussite Éducative de Tous**

La promotion de la citoyenneté et la culture de l'engagement sont des axes majeurs de la nouvelle stratégie éducative du Conseil départemental du Haut-Rhin, quelques exemples d'actions :

- *Les journées citoyennes au collègue*

Une quinzaine de collèges y ont participé pendant l'été : les élèves encadrés par le personnel enseignant ont participé à des ateliers et des animations sur le thème notamment de l'égalité fille/garçon, les violences faites aux femmes, la lutte contre l'homophobie.

- *L'accueil des jeunes en service civique au sein du Conseil départemental*
- *L'appel à projets jeunes citoyens*

Pour soutenir les projets en faveur des jeunes, le Département du Haut-Rhin, la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin et l'Etat lancent ensemble l'appel à projets "**jeunes citoyens 2020**" auprès de leurs partenaires haut-rhinois et vont ainsi mettre en commun leur expertise, leurs réseaux et leurs moyens financiers pour accompagner les porteurs de projets. Les projets présentés doivent s'inscrire dans plusieurs champs d'actions dont notamment « Environnement, éco-citoyenneté, biodiversité »;

- *L'appel à projet « sport et handicap »*

Le Département a décidé de lancer un appel à projet à destination des associations sportives haut-rhinoises pour soutenir les actions menées par les structures sportives dans l'objectif d'accueillir des personnes en situation de handicap ou d'améliorer qualitativement ou quantitativement cet accueil.

- **Multiplier les initiatives et les rencontres interreligieuses**

Un fonds de soutien aux initiatives interreligieuses a été mis en place début 2019 pour une période de trois ans permettant l'émergence de projets locaux dans les territoires. Ce nouveau dispositif permettra aux associations et groupes interreligieux de pouvoir concrétiser des projets communs.

Les principaux objectifs de ce fonds visent notamment :

- à établir un suivi régulier des associations et groupes interreligieux en initiant des temps d'échange réguliers,
- à encourager les actions avec les collégiens en lien avec le rectorat et les services académiques.

- **L'enseignement bilingue**

Un domaine que le Conseil départemental aimerait voir grimper dans les prochaines années, en s'appuyant notamment sur les compétences de la future Collectivité européenne d'Alsace. **Un dispositif pour le moment est en phase test à NEUF-BRISACH en 2020.** Parce que l'enseignement du bilinguisme est plus que jamais une priorité, de nouveaux leviers sont ainsi activés pour le développement du bilinguisme sur le territoire, notamment avec la perspective de la Collectivité européenne d'Alsace et de ses nouvelles compétences en la matière, mais aussi avec la mise en place d'un pôle d'excellence « Plurilinguisme et transfrontalier » dans l'Académie de Strasbourg.

FONCTIONNEMENT INTERNE

Planètes 68 : des actions déclinées dans un programme opérationnel 2014-2020

La démarche « Planètes 68 » a été lancée dès 2000 par le Conseil départemental du Haut-Rhin qui s'est engagé dans une démarche volontariste visant à intégrer les principes du développement durable dans les politiques départementales. Planètes 68 a été élaborée en respectant le cadre réglementaire du Plan Climat Energie Territorial (PCET), conformément aux lois Grenelle I et II et au Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), qui s'impose à notre collectivité.

Chaque pilote d'une action du programme opérationnel peut établir un bilan synthétique de l'activité menée au travers d'indicateurs de résultats et d'indicateurs de réalisation ; une appréciation peut être également apportée quant au niveau de mise en œuvre de l'action.

Disposant d'une culture professionnelle développée sur le plan technique, le Département a, entre autres, comme caractéristique de partir du local vers le global et de confronter les diagnostics d'experts à la réalité du terrain pour fonder son action. Cette posture de proximité et d'action permet à la collectivité de s'engager sur des objectifs fiables, concrets et atteignables. L'approche pragmatique et technique a aussi son revers, celui de moins mettre l'accent sur les aspects liés à la communication.

- *Six axes d'orientation à intégrer à toute politique départementale :*

L'ensemble de ces éléments de contexte conforte les axes de la démarche « Planètes 68 » qui visent à agir dans plusieurs domaines : développer des énergies renouvelables, économies d'énergie, agir sur les comportements et usages internes plus sobres, animer le débat public.

Dans ce but, le Département poursuit des actions dans les domaines suivants :

- la sobriété énergétique au sein de la collectivité ;
- l'incitation à la sobriété énergétique des tiers ;
- l'adaptation du territoire au changement climatique ;
- la production d'EnR en régie ;
- le développement des EnR dans les territoires ;
- les leviers économiques de la transition énergétique ;
- la prise en compte des nouveaux enjeux sociétaux ;
- l'action sociale de proximité favorisant la cohésion sociale et la solidarité.

La démarche Planètes 68 s'achève donc avec la création de la CeA et le groupement des deux départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin. Le défi du développement durable sera à relever par la nouvelle collectivité. 2020 aura permis de travailler sur les axes de convergence entre les deux Départements, les budgets dédiés et les organigrammes afin de mettre en œuvre une politique de transition écologique et énergétique.

La gestion des ressources humaines

Le programme de formation spécifique à la démarche « Planètes 68 » initié en 2014 par la DRHCI a permis, au cours de l'année 2020, d'accompagner plus de 1 200 agents autour notamment des thèmes suivants :

- lutte contre le gaspillage alimentaire et Ateliers Plaisirs à la cantine : Atelier chefs et seconds de cuisine ;
- transition écologique et énergies renouvelables, perfectionnement à l'identification des plantes menacées du Haut-Rhin...

Le Conseil départemental a aménagé la cafétéria du rez-de-jardin afin de la rendre beaucoup plus convivial et permettre aux agents d'y manger en toute tranquillité.

Le télétravail est applicable à la fonction publique depuis 2016. Le Département s'est engagé plus fortement dans cette démarche en 2020 avec les mesures de confinement décidées pour éviter la propagation du coronavirus et qui ont permis aux agents d'expérimenter ce mode de travail aujourd'hui encouragé.

Le Conseil départemental du Haut-Rhin fait montre d'une forte volonté de solidarité en s'investissant dans *l'insertion professionnelle des jeunes* au travers de l'accueil de stagiaires scolaires (au nombre de 160), de Contrats d'insertion – Emploi d'Avenir et Contrat unique d'insertion (au nombre de 28) ainsi que de contrats d'apprentissage. Le recrutement de *contrats de service civique* se poursuit.

Contrats d'apprentis 2020 : Ils sont douze apprentis, six autres étant en cours de recrutement. L'objectif d'en accueillir vingt d'ici à la fin de l'année est donc en passe d'être atteint. Notre collectivité a choisi de développer ce dispositif au sein de ses services, afin de donner une chance supplémentaire à des jeunes et de recruter plus facilement dans les secteurs en tension comme le social ou les routes. La formation des apprentis dure en moyenne deux à trois ans, pendant lesquels ils alternent périodes en école et périodes sur le terrain, au CD68. Celles-ci sont encadrées par des maîtres d'apprentissage, agents dotés de l'expérience et du niveau de diplôme requis.

Des critères environnementaux et sociaux dans les marchés publics

Depuis plusieurs années, à l'occasion de la passation des marchés de travaux, de fournitures et de services, la mise en œuvre de critères environnementaux pour juger et sélectionner les meilleures offres des entreprises permet d'inciter et de favoriser le recours à des techniques innovantes et respectueuses de l'environnement mais aussi favorisant l'insertion. La réutilisation et le recyclage des produits sont fortement encouragés. S'agissant de travaux dans les rivières ou aux abords, une clause relative à la protection de la nappe phréatique et de la rivière est introduite dans les Cahiers des clauses administratives particulières (CCAP).

Le Service de la Commande Publique insère aussi des dispositions particulières à l'achèvement du chantier, notamment s'agissant de la gestion des déchets de chantier, par le biais du Schéma Organisationnel de Gestion et d'Élimination des Déchets (SOGED) ou du Schéma Organisationnel du Plan d'Assurance Environnemental (SOPAE).

Les dispositions à caractère social (marchés réservés, marchés de qualification et d'insertion professionnelle, clause d'exécution ou critère de jugement) représentent un levier pour l'insertion des publics prioritaires à l'emploi. Ces clauses peuvent aujourd'hui être incluses dans la plupart des marchés du Département (travaux, services, fournitures, maîtrise d'œuvre), notamment grâce une mise en œuvre souple de la clause d'insertion par l'activité économique.

Enfin, les achats mutualisés à la fois au sein de la collectivité (pour plusieurs services) ainsi qu'avec d'autres collectivités sont favorisés. Des économies significatives ont été observées dans les marchés ayant fait l'objet de groupements de commandes. Un effort supplémentaire de mutualisation est réalisé depuis 2017 dans le cadre d'une convention cadre de groupement de commandes balayant un large éventail de prestations mises en place, en collaboration avec le Département du Bas-Rhin, l'Eurométropole de Strasbourg et les SDIS 67 et 68 (vêtements professionnels et équipements de protection individuelle, radio numérique à la norme TETRA, fourniture énergies : gaz et électricité, maintenance informatique des collègues, cartes

accréditives, carburants en vrac, lubrifiants et produits dérivés du pétrole, fourniture sel hivernal, fourniture de bureau, papier reprographie, fioul, etc.).

Bilan 2020 : plus de 23 % des marchés de la collectivité supérieurs à 25 000 € HT contiennent des clauses environnementales, contre 19 % par exemple sur l'année 2018. Plus de 80 % des attributaires des marchés du Département sont des entreprises basées dans le Haut-Rhin.

Le service de la Commande Publique s'est inscrit dans une démarche de dématérialisation, certes obligatoire à compter du 1^{er} octobre 2018, depuis plusieurs années, ce qui a réduit de 75 % l'utilisation de papier (procédures et dossiers dématérialisés, signature électronique, etc.). Depuis le 1^{er} octobre 2018, le Service de la Commande Publique applique l'open data pour les marchés de plus de 25 000 € HT et leurs modifications.

En conclusion, écologie, développement durable, énergies renouvelables, empreinte carbone et protection de l'environnement : ces dernières décennies, un certain nombre de termes qui n'étaient auparavant employés que par des spécialistes sont passés dans la langue courante. Avec le temps, les gens sont devenus plus sensibles aux enjeux écologiques et à la nécessité de protéger l'environnement.

Les institutions de la gouvernance du développement durable ont relativement peu évolué depuis Rio 1992 et voient leur prestige écorné par les résultats mitigés observés depuis. Le développement durable s'invente de plus en plus hors de ses institutions, au moins autant qu'à l'intérieur du cadre défini par celles-ci. Centrées sur la production de « solutions », ces initiatives sont de précieux concours aux objectifs globaux de durabilité. Elles ne suppriment pas pour autant la nécessité de construire au préalable une représentation collective des problèmes, qui entre dans le mandat des institutions.

Le climat change. L'activité humaine et les cycles climatiques font de la transition énergétique et écologique l'un des enjeux majeurs du XXI^{ème} siècle qui vont modifier nos modes de vie. *Le Département, demain la CeA, est le premier acteur des solidarités sociales et territoriales* et met au centre des débats les choix politiques et leur cohérence sur le territoire au regard du développement durable. Il se doit de travailler sur les possibles, les nouveaux modes de vie et signaux qui émergent ou accélèrent la transition.

Concilier enjeux climatiques, développement économique avec l'amélioration du bien-être des habitants, la cohésion sociale et la protection des ressources est un projet global qui nécessite de vérifier en permanence l'adéquation des politiques menées au regard des potentialités du territoire, des attentes de la population et des enjeux du développement durable.

La CeA constitue une étape résolue dans cette démarche qui nous engage tous dans une crise des modèles mise en exergue par la Covid-19. Notre volonté de reconstruire nos économies et nos liens devra s'affirmer à travers une relance plus verte (nouveaux emplois), décarbonée et résiliente qui soit juste pour tous.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE PRESIDENT

Remy WITH